



Syndicat Départemental de l'eau de la
Manche
(SDeau50)

Siège social :
101 Rue Alexis de Tocqueville – CS40180
50000 Saint Lô
Tél. : 02 33 57 40 16
E-mail : accueil@sdeau50.fr

Rapport d'Orientations Budgétaires Année 2025

Présenté au Comité Syndical du SDeau50 le 20 février 2025

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

Le SDeau50 : historique, compétences et territoire	3
1– Préambule	4
2– Contexte économique et la loi de programmation des finances publiques 2024	4
2.1 – Le contexte international et national	4
2.2- Les principales mesures financières de la loi de programmation des finances publiques intéressant le SDeau50	4
2.3- Le contexte des EPCI gestionnaire de l'eau potable	5
3 – Organisation budgétaire du SDeau50	5
3.1- Le budget principal voué à l'exercice des compétences obligatoires (6.2)	6
3.2- Un budgets annexe voués à l'exercice de la compétence facultative eau (6.3)	7
3.3- Les principes de répartition des charges	7
3.4 - Les services du SDeau50	7
3.4.1 le service des ressources humaines	8
3.4.2 Système d'information Géographique (SIG)	8
3.4.3 Système d'information	10
3.4.4 Communication	12
4 – Budget annexe « compétences obligatoires » - Orientations budgétaires.....	12
4.1 - Description des actions engagées et des nouvelles actions	12
4.1.1 - Les actions liées à la gestion de la ressource en eau	12
4.1.1.1 – Plan de gestion de la ressource en eau - H2ORIZON Manche 2050.....	12
4.1.1.1.1 – Les actions en cours	13
4.1.1.1.2 – Les projets 2025	15
4.1.1.1.3 – Mutualisation de l'animation des SAGE.....	15
4.1.1.2 – Démarches Aire d'alimentation de captages	15
4.1.1.3 – Etudes volumes prélevables	18
4.1.1.4 – Etudes captages abandonnés.....	18
4.1.1.5 – Suivi piézométrique	19
4.1.1.6 – Suivi de la ressource	19
4.1.1.7 – Stratégie de préservation et de protection de la ressource en eau	19
4.1.2 - Les actions liées à la sécurisation de la production d'eau	20
4.1.3 - Les actions liées à l'appui technique aux collectivités membres du SDeau50.....	22
5 - Budgets annexes liés à la compétence à la carte « production/distribution » - Orientations budgétaires	23
5.1 – Réorganisation des modes de gestion / Etude convergence tarifaire.....	23
5.2 – Les prévisions d'investissements de la direction Régie exploitation.....	26
5.3 - Les prévisions d'investissement de la direction étude et travaux	28
5.4 - Hypothèses retenues pour la construction du budget annexe « compétence facultative eau »	34
5.5 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2025.....	35
5.5.1 - Budget annexe « compétence facultative eau »	35
5.5.2 - Etat de la dette des budgets annexes liés à la compétence à la carte	37
5.5.3 - Evolution budgétaire 2020-2023.....	38
6- Budget principal de la Compétences Obligatoires – Orientations budgétaires.....	40
6.1 - Hypothèses retenues pour la construction du budget 2025	40
6.2 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2025.....	40
6.3 - Etat de la dette.....	43
6.4 - Evolution budgétaire 2020 – 2024.....	43
7 - Prévisions budgétaires 2023 relatives aux ressources humaines et moyens généraux	45
7.1 – Locaux administratifs.....	45
7.2 - Structure des effectifs et temps de travail.....	45
7.3 – Masse salariale	46
8 –Etat annuel des indemnités des élus.....	49

<p>Accusé de réception en préfecture 050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE Date de télétransmission : 25/02/2025 Date de réception préfecture : 25/02/2025</p>

Le SDeau50 : historique, compétences et territoire

Septembre
2012

Création du SDeau50

Des compétences obligatoires

► **Gestion durable de la ressource** : animation des démarches « Aire d’Alimentation de Captages » – recherche en eau – suivi quantitatif et qualitatif de la ressource

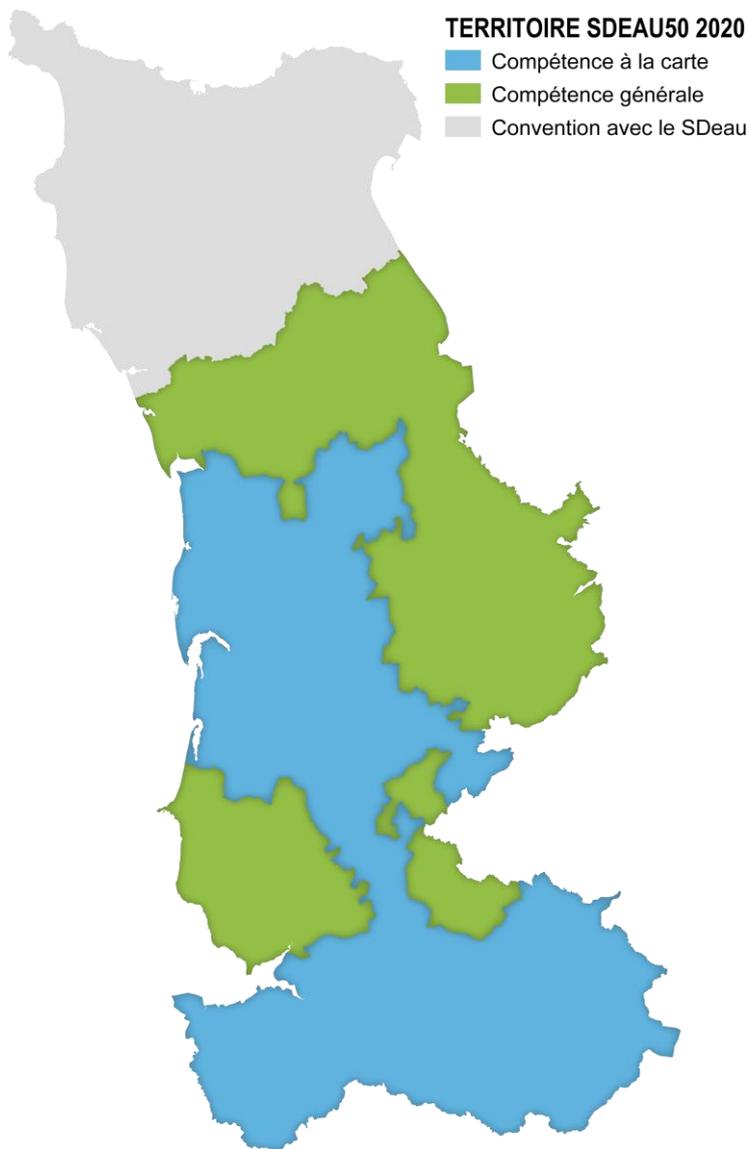
► **Sécurisation de la production d’eau potable** : portage, promotion et appui à la mise en œuvre du schéma départemental d’alimentation en eau potable

► **Appui technique sur demande de ses membres** : études spécifiques, assistance GSP/DSP, appui pour l’engagement de prestations, pour l’élaboration de programmes de travaux...

► **Veille technique et juridique**

Une compétence à la carte

► **Assistance et maîtrise d’ouvrage du transport d’eau en gros**



Août 2015

Suppression de la compétence à la carte « assistance et maîtrise d’ouvrage du transport d’eau en gros » et **création d’une compétence obligatoire « maîtrise d’ouvrage et gestion du transport d’eau en gros »**

Février
2016

Création d’une compétence à la carte « production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d’eau destinée à la consommation humaine »

Décembre
2016 à
2020

Transfert de la compétence « eau potable » de 43 services d’eau potable au SDeau50 et retrait de la Communauté d’Agglomération du Cotentin du SDeau50 – Mise en place d’une convention de partenariat renouvelée en 2022 pour une période de 3 ans

Modifications statutaires intégrant les Communautés d’agglomération et de Communes ayant pris la compétence eau potable.

01/01/2024

Passage de 4 budgets à 2 budgets

Modification statutaires intégrant la mise en place des commissions production et distribution et la prise de la compétence assainissement

2024

Lancement d’une étude tarifaire prospective et innovante à l’échelle du SDeau50

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

2025. Pour les années ultérieures le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation dans les proportions suivantes :

- De 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026
- De 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027
- De 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028

Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 1er janvier 2025, comme en 2023, à 9,88 % après 8,88 % en 2024. La baisse de 2024 visant à compenser la hausse simultanée d'un point de la cotisation employeur CNRACL est donc annulée.

2.3- Le contexte des EPCI gestionnaire de l'eau potable

Les services publics de l'eau potable en France sont confrontés à plusieurs défis majeurs. La gestion de la ressource en eau est de plus en plus complexe en raison des effets du changement climatique, qui provoque des sécheresses récurrentes et une disponibilité réduite des ressources en eau. Malgré une période actuelle favorable et une disponibilité de la ressource en eau, les services doivent anticiper les périodes de sécheresse. Pour mémoire, le Président de la République avait annoncé le « Plan eau » en mars 2023. L'objectif du plan est d'éviter au maximum les coupures d'eau potable et de réaliser au moins 11% d'économie dans tous les secteurs d'ici 2030.

Par ailleurs, l'actualité sur les « polluants éternels » a été très importante au niveau national. Cette actualité a mis en avant les sujets liés à la qualité de l'eau et à la préservation de la ressource. Elle est également à mettre en parallèle à la mise en place de la directive européenne eau potable à compter du 1er janvier 2026 qui vise à protéger la santé des personnes des effets néfastes de la contamination des eaux destinées à la consommation humaines.

Dans le même temps, les coûts liés à l'entretien des ouvrages et à la construction de nouvelles infrastructures augmentent. Cela se traduit par des pressions financières sur le budget annexe de la compétence facultative eau et une tendance constatée et partagée des services d'eau potable à une augmentation du prix de l'eau pour faire face au « mur d'investissement ».

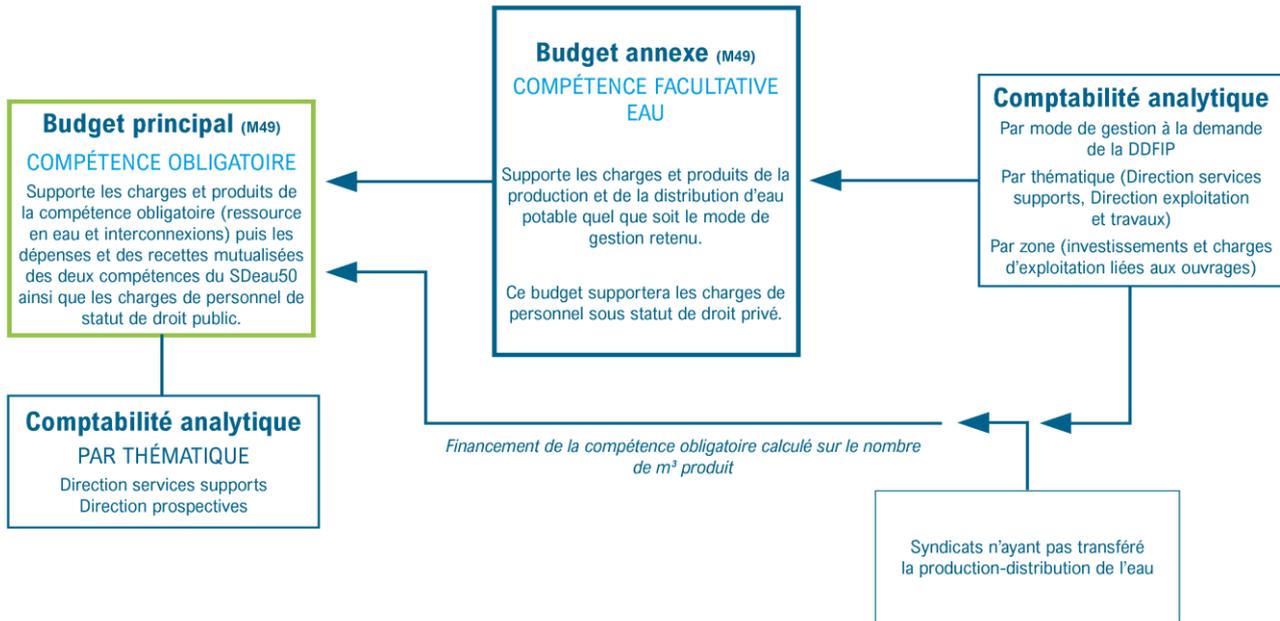
Le transfert des compétences eau et assainissement doit intervenir avant le 1^{er} janvier 2026. Le Sénat a adopté la proposition de loi visant à assouplir ce transfert de compétence eau et assainissement aux intercommunalités. En l'absence de texte examiné par l'Assemblée Nationale, ce transfert de compétence eau et assainissement resterait obligatoire.

.3 – Organisation budgétaire du SDeau50

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'organisation financière est construite selon le schéma suivant :

- Un budget principal supportant les charges et les produits de la compétence obligatoire (article 6.2) liés à la ressource en eau, aux interconnexions et aux études prospectives, les charges mutualisées aux deux compétences dont les charges de personnel de droit public. (Budget voté et suivi par le comité syndical – collège « compétence obligatoire » et « compétence à la carte »).
- Un budget annexe « compétence facultative eau » supportant les charges et les produits de la compétence à la carte (article 6.3 des statuts) - production et distribution de l'eau potable quel que soit le mode de gestion retenu et les charges de personnel sous statut de droit privé. (Budget voté et suivi par le comité syndical – collège « compétence à la carte »).

▪ **Schéma budgétaire**



3.1- Le budget principal voué à l'exercice des compétences obligatoires (6.2)

Le budget principal supporte les charges et les produits mutualisées

- Les charges à caractère général liées spécifiquement au fonctionnement du siège (location des locaux, électricité, frais d'entretien, véhicules...) et certaines charges mutualisées avec la compétence à la carte (assurances, moyens informatiques, logiciels et SIG).
- Les charges liées à l'ensemble du personnel du SDeau50, hors charges liées au personnel de droit privé affecté 100% régie et refacturées au budget annexe compétence facultative eau correspondant à leurs missions
- Les indemnités des élus
- Le remboursement de charges de fonctionnement et de personnel par le BA « compétence facultative eau ».
- Les subventions des Agences de l'Eau (Seine Normandie et Loire Bretagne) pour les postes en charge des actions de protection de la ressource en eau et des SAGES

Le budget principal supporte les charges et les produits de la compétence obligatoire

- Les études et travaux liés aux compétences obligatoires (gestion durable de la ressource et sécurisation de la production d'eau potable).
- Les charges de personnel affectées à la compétence obligatoire et aux charges à caractère général. Les charges de personnel correspondant à l'équivalent de 14.81 ETP dont 9.99 ETP de poste d'ingénieur, 1,72 ETP de poste de technicien et 3.10 ETP postes administratifs.
- Le financement des participations aux connexions secondaires de sécurisation définies dans le schéma départemental et dont la réalisation est portée par les collectivités concernées.
- Les charges et recettes liées aux prestations que le SDeau50 effectue pour ses membres
- Les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement des études et travaux

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de réexamen : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

Ce budget principal voué à l'exercice des compétences obligatoires est alimenté par une participation des membres du SDeau50 sous la forme d'une redevance au m³ produit et, pour une très faible proportion, par les recettes provenant des prestations payées par les membres qui les sollicitent sur la base de coûts journaliers fixés par le comité syndical.

3.2- Un budgets annexe voués à l'exercice de la compétence facultative eau (6.3)

- Budget annexe « compétence facultative eau » regroupant l'ensemble des charges et des produits d'exploitation et d'investissement de l'ensemble des services quel que soit leur mode de gestion (régie, gérance, délégation et concession) Ce budget annexe a pour recette principale les ventes d'eau et des subventions de l'AESN.

Le budget annexe « compétence facultative eau » supporte les charges et les produits de la compétence eau production et distribution

- Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées de charges variables conditionnées :
 - aux volumes d'eau produits, transportés et distribués
 - aux achats d'eau auprès d'autres producteurs selon un prix au m³ contractuel,
 - de la redevance annuelle pour prélèvement sur la ressource en eau
- Les charges fixes sont les postes de dépenses qui ne varient pas en fonction de l'exploitation du service.

Elles concernent essentiellement :

- Les charges liées à la protection de la ressource en eau
- Les charges de personnel
- Les frais de structure (moyens généraux) et les autres charges de gestion courante non liées à l'exploitation du service
 - Les intérêts d'emprunt, ce poste de dépenses dépend entièrement de la politique d'investissements conduite par le syndicat
- Les charges exceptionnelles

L'estimation du poste « rémunération des exploitants » est en augmentation par rapport à 2024 en raison de l'extension du périmètre de la concession publique à paiement public sur le territoire commission distribution Sélune Amont. Certains secteurs dont le mode de gestion initial relevait de la régie d'exploitation ou de la délégation de service public sont passés en concession publique à paiement public puis un secteur en délégation de service public est passé en régie puisqu'il relève du périmètre de la commission distribution Sélune Aval.

3.3- Les principes de répartition des charges

Le budget principal supporte plusieurs types de charges mutualisées : charges salariales de droit public, frais de fonctionnement dont le paiement est centralisé par service (assurances, frais d'hébergement logiciel finances et ressources humaines, réseau informatique, téléphonie etc...), indemnités des élus.

Pour les orientations budgétaires 2025 les principes de répartition des charges entre les budgets sont conformes aux délibérations du comité syndical fixant le mode de répartition :

- Délibération OC2020-11-27-11 concernant la clé de répartition des charges à caractère général (45 % compétence obligatoire et 55 % compétence facultative)
- Délibération OC2024-03-21-15 concernant la refacturation des charges mutualisées par service du Budget principal de la compétence obligatoire au budget annexe de la compétence facultative eau.
- Délibération OC2024-05-23-01 et OC2024-09-26-02 concernant les charges de personnel- remboursement entre budgets -affectation.

3.4 - Les services du SDeau50

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

3.4.1 le service des ressources humaines

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la formation du personnel afin notamment de mettre à jour les habilitations des agents, de leur permettre de travailler en sécurité et de développer les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Durant cette année, plusieurs recrutements ont été menés :

Soit pour pourvoir des postes vacants suite à des mouvements de personnel :

- Gestionnaire RH (départ d'un agent de catégorie B remplacé par un agent de catégorie C)
- Technicien SIG (départ ingénieur remplacé par un technicien)
- Chargée d'opération sur le secteur centre (départ agent de droit privé remplacé par un ingénieur)
- Agent exploitation production sud

Soit pour pourvoir des postes créés suite à de nouveaux besoins :

- Agent d'exploitation de la régie : un poste pourvu, un poste à pourvoir dans le secteur centre et un dans le secteur sud
- Apprentie sur le service communication
- Technicien support informatique
- Deux animateurs SAGE recrutés en octobre, les deux autres rejoignant les effectifs du SDeau50 début 2025.

En parallèle certains postes sont restés vacants en 2024 ou le sont encore début 2025:

- Coordinatrice finances : le besoin du service finance est à l'étude avec le Centre de gestion de la Manche lors d'un audit organisationnel
- Secrétaire affaires générales : le poste ne sera pas pourvu, il a été utilisé pour le recrutement du technicien support informatique
- Chargé de communication : le besoin est en cours d'étude, le poste n'est pas pourvu actuellement suite au départ de l'agent en poste
- Directeur interconnexions : le recrutement est en cours

En 2024 afin d'améliorer la gestion du personnel, un nouveau module du logiciel métiers a été déployé concernant la gestion des frais de missions et ordres de mission. Fin 2024, le paramétrage des paies privées a été réalisé dans le logiciel RH et le contrat avec le CDG29 a été résilié : le service RH réalisera l'ensemble de cette prestation en interne à compter de cette date, ce qui par rapport à 2022 a permis une économie de 14 000 € par an environ.

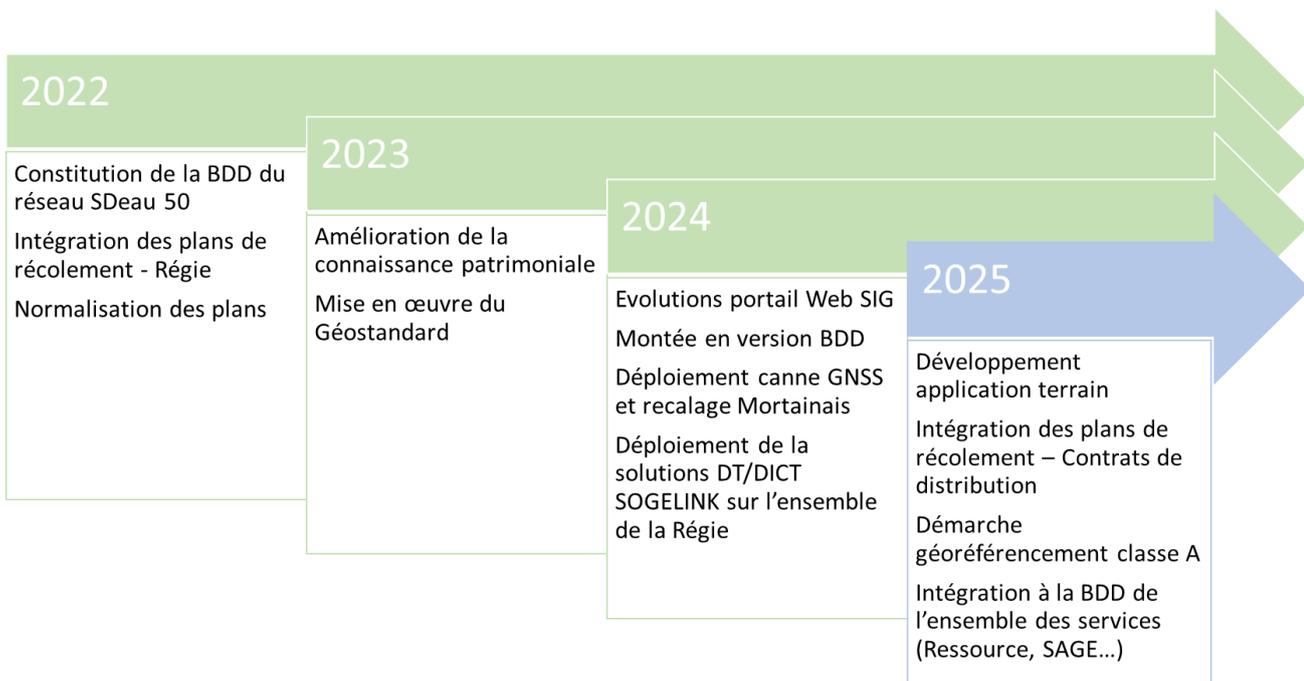
3.4.2 Système d'information Géographique (SIG)

Dans le cadre de ses compétences obligatoires et à la carte, le SDeau50 doit gérer et valoriser un vaste patrimoine et répondre à des obligations réglementaires (réponses aux DT-DICT, précision en Classe A).

De fait, la mise en place et l'actualisation d'un SIG apparaît incontournable pour mener à bien ces missions et aider aux stratégies de renouvellement du patrimoine.

Comme présenté ci-après, deux grandes phases sont nécessaires au bon fonctionnement du SIG :

- Améliorer la connaissance patrimoniale, pour consolider l'existant
- Faire évoluer l'environnement métier, pour développer de nouveaux outils

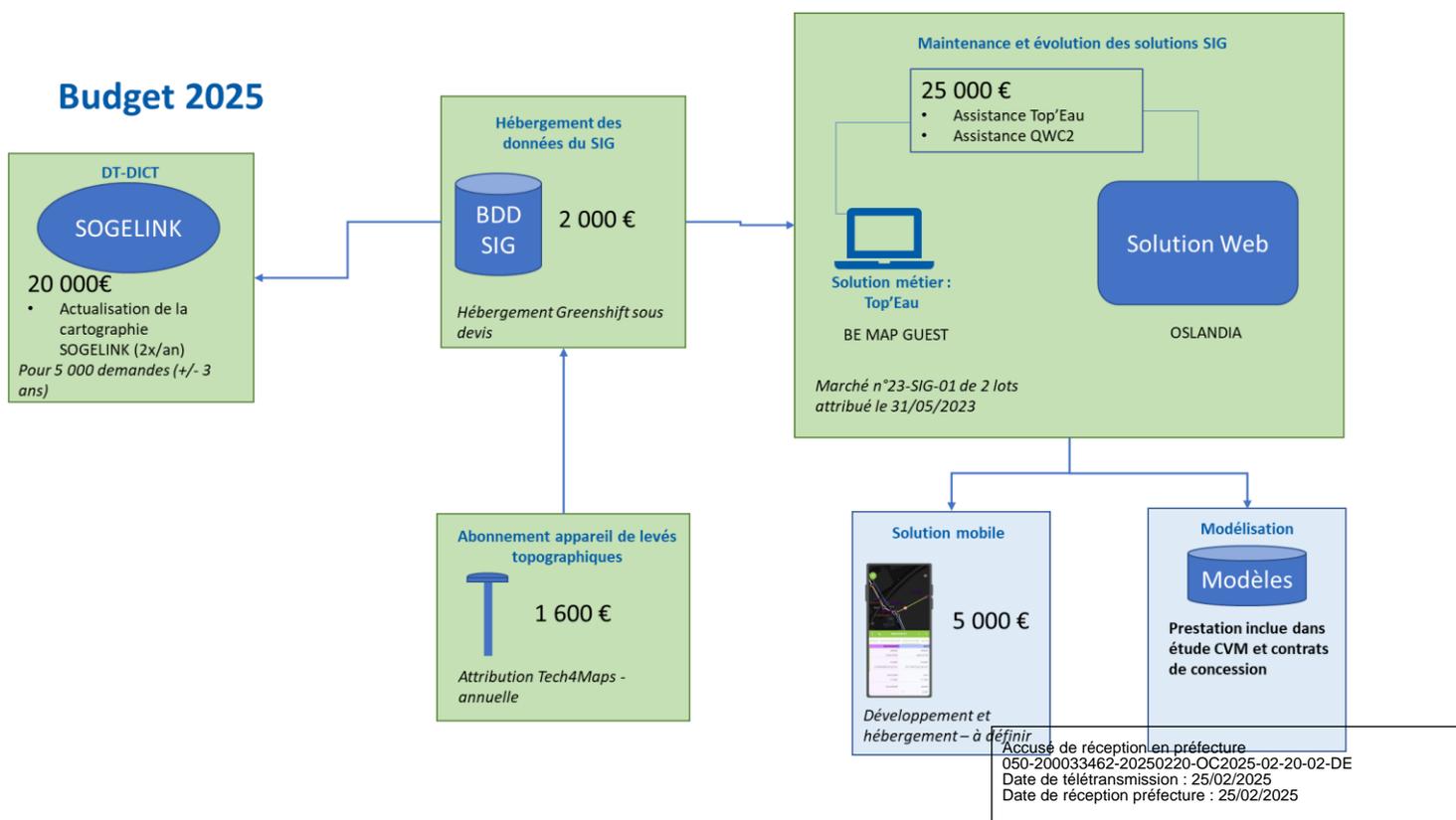


Plusieurs actions ont été menées en 2024 pour répondre à ces besoins :

- Montée de version de la solution web QWC2, permettant de créer des cartes web
- Montée de version de la BDD PostgreSQL pour répondre à l'augmentation du nombre d'utilisateurs
- Recalage du réseau de Mortain à l'aide de la canne GNSS
- Intégration de l'ensemble des récolements des secteurs Régie
- Intégration des branchements et fuites de la Régie Centre

Pour 2025, afin de répondre aux besoins de l'ensemble des services, plusieurs projets sont à mener :

- Développement d'une application terrain – consultation des réseaux en zone blanche
- Initiation de la démarche de géoréférencement en classe A des réseaux situés dans les aires urbaines
- Intégration à la base de données du service Ressource
- Gestion directe du SIG (intégrations, mises à jour...) pour les contrats de distribution



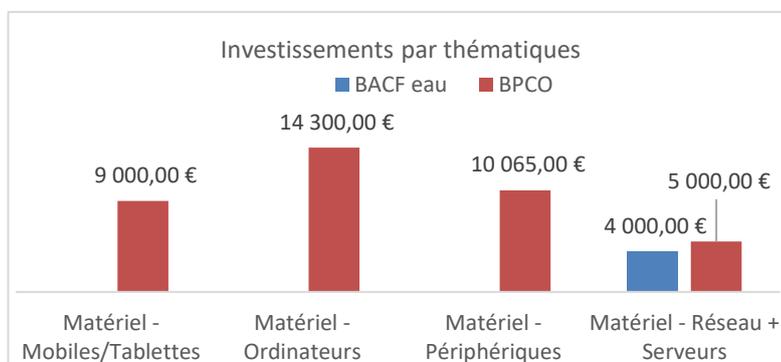
3.4.3 Système d'information

En 2025, la répartition des budgets est modifiée, notamment pour les projets informatiques liés aux métiers. Dans ce cas, les sommes ne sont pas portées par le service Systèmes d'Information, mais par les services métiers directement. Cela explique une forte diminution du budget d'investissement 2025 par rapport aux chiffres prévus dans le SDSI. Cela ne signifie pas que les projets ne sont pas prévus.

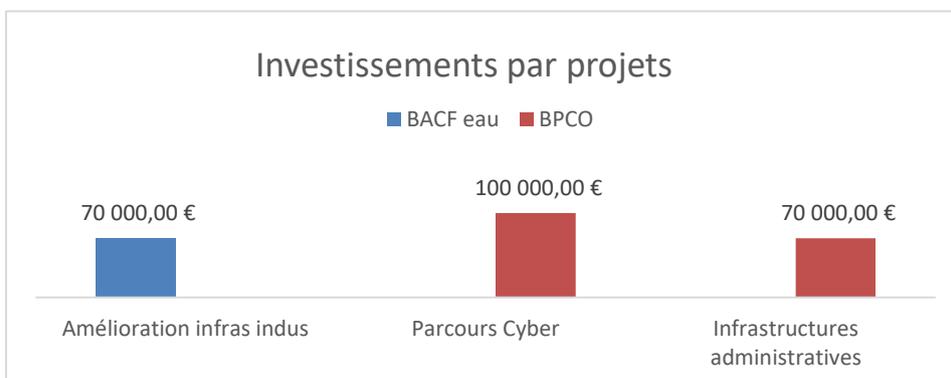
Il en est de même sur la partie fonctionnement. Les abonnements aux solutions métiers sont donc à présent portés par les services métiers. Le but de cette manœuvre est que les dépenses soient mieux suivies par les agents qui demandent et utilisent ces services.

La partie télécom est, elle totalement suivie par le service Systèmes d'information. 2025 est d'ailleurs une année de transition. L'adhésion au marché TÉLÉCOM de CANUT devrait permettre tantôt de gagner en gamme de services, tantôt de diminuer les coûts des services. Il y a un gros travail de rationalisation à mener notamment sur la partie M2M des forfaits, qui représente une part importante des dépenses. L'objectif est de garder un service équivalent tout en abaissant de 20% le montant global.

Investissements



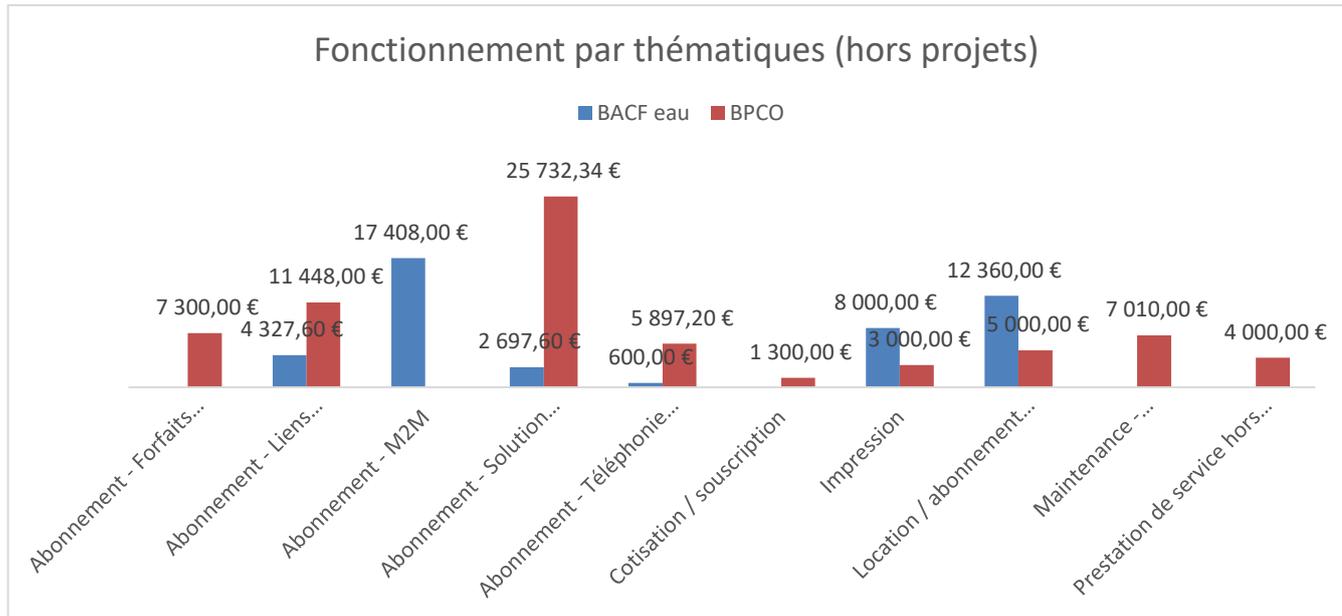
Pas d'évolutions majeures sur les investissements courants du service Systèmes d'information, il s'agit principalement de renouveler le matériel vieillissant suivant la politique adoptée à l'issue du SDSI.



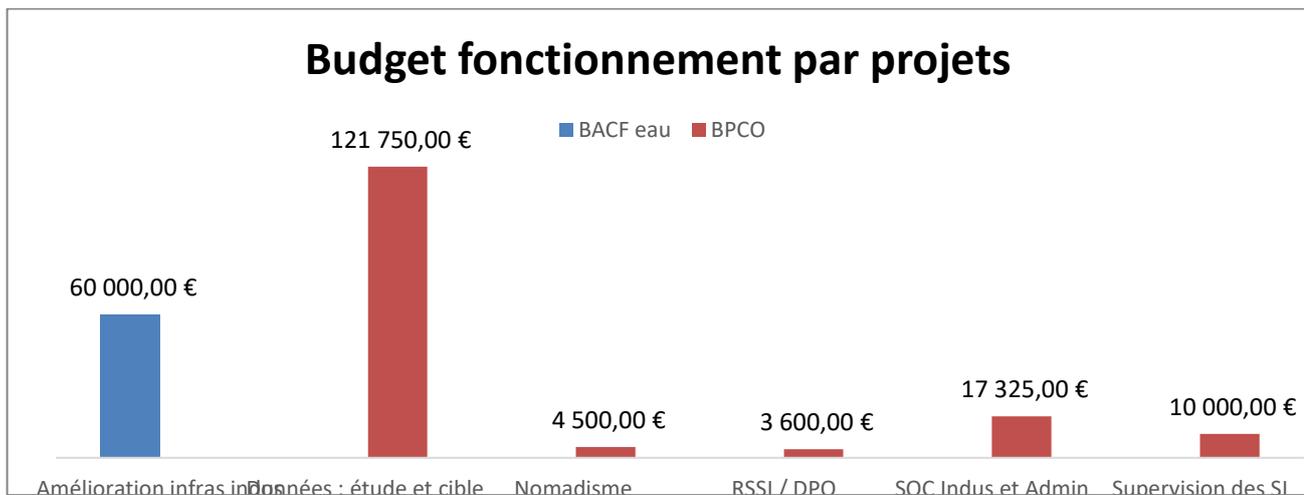
Côté projets portés par le service, il y a une dépense importante liée au Parcours Cyber. Il s'agit d'un projet dont la démarche a été engagée en 2024 et qui, dans sa seconde phase en 2025 sera subventionnée à hauteur de 70 000 € sous condition d'investissement initial de 100 000 €.

Les deux autres projets sont liés à la refonte intégrale des infrastructures administratives d'un côté et à la création d'infrastructures mutualisées pour la partie industrielle. Déjà prévus au budget via le SDSI, ces deux dépenses ont été revalorisées pour tenir compte de la nouvelle réglementation NIS2 en cours d'application pour notre secteur d'activité.

Fonctionnement



Du côté du fonctionnement, il n'y a pas d'évolution majeure pour le moment. Il faut néanmoins garder en tête que les investissements dans le matériel d'infrastructure vont avoir un impact sur le fonctionnement 2026.



Parmi les plus grosses sources de dépenses nouvelles, nous pouvons noter le projet autour de la gestion de la donnée. Il s'agit d'une étude prévue au SDSI fractionnée sur 2025 et 2026. Elle comporte une longue phase d'étude de l'existant et de propositions de rationalisation des données du SDeau50 au sens large ; données sur les serveurs de fichiers, bases de données exploitation de ces données, organisation et sécurisation.

Il est également associé au projet d'infrastructures industrielles un accompagnement d'experts pour la conception de l'architecture cible étant donné la sensibilité et la complexité des systèmes industriels en place. La dépense n'existe pas côté administratif car une étude a déjà été menée en 2024 pour définir une cible et le reste de l'expertise nécessaire à l'architecture sera assurée en interne.

Synthèse :

	BACF eau	BPCO	Total général
Fonctionnement	102 793,20 €	227 862,54 €	330 655,74 €
Investissement	74 000,00 €	208 365,00 €	282 365,00 €
Total général	176 793,20 €	436 227,54 €	613 020,74 €

Accusé de réception en préfecture
 050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
 Date de télétransmission : 25/02/2025
 Date de réception préfecture : 25/02/2025

3.4.4 Communication

Les actions 2025 concernent :

1. Travaux courants :

- Appui aux services dans le cadre de la production de leurs supports de communication imprimés ou numériques.
- Appui aux services dans le cadre de leur communication interne / externe (newsletters, conférences de presse...).
- Travaux de communication courants (publications sur le site, supports divers...) et lancement des réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook).

Evènements internes avec le personnel (journée de cohésion, vœux, repas de fin d'année par secteurs)

2. Actions et projets :

- Suivi des ateliers pédagogiques, animés par le collectif GRAINE, dans les écoles autour de la consommation d'eau potable (incitation aux économies d'eau) ; action lancée en 2023 par le service ressource en eau (PGRE / Manche Horizon 2050).

Poursuite du programme des visites des usines par les scolaires du CP aux CM2. Action liée à la production centre et sud.

- Participation et / ou organisation des visites des usines en collaboration avec d'autres services.
- Bilan et évolution de la campagne de communication « grand-public » sur les économies d'eau. Objectif : continuer la campagne de sensibilisation du public sur la consommation d'eau potable pour la saison estivale 2024. Action liée au service ressource.
- Autres actions liées aux changements et évolutions au sein de l'organisation du Syndicat.

3. Événementiel :

- Organisation et / ou participation aux différents événementiels.
- Organisation de la participation du SDeau50 au CGLE 2025.

4 – Budget principal « compétences obligatoires » - Orientations budgétaires

4.1 - Description des actions engagées et des nouvelles actions

4.1.1 - Les actions liées à la gestion de la ressource en eau

Les actions liées à la gestion de la ressource en eau concernent les actions menées dans le cadre de la gestion quantitative (PGRE) et sa gestion qualitative (démarche AAC) de la ressource.

Par ailleurs, la convention avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin s'intègre dans ces actions. Celle-ci a été renouvelée le 28 octobre 2022 et court jusqu'au 31 décembre 2026.

4.1.1.1 – Plan de gestion de la ressource en eau - H2ORIZON Manche 2050

Par délibération en date du 19 décembre 2019, le comité syndical du SDeau50 a décidé de prendre en compte le volet changement climatique dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) en y intégrant le plan de gestion de la ressource en eau pour l'eau potable (PGRE) initié par le Préfet de la Manche en 2018.

La répétition des sécheresses des dernières années met en évidence la nécessité de mener une réflexion à l'échelle départementale afin d'anticiper une gestion de la ressource adaptée aux conséquences du changement climatique.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de mise en œuvre de la feuille de route

La feuille de route définie pour les prochaines années s'organise autour des 3 thèmes suivants. .

Accusé de réception en préfecture
060-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

- Quels besoins en eau en 2050 ?
- Quelles ressources en 2050 ?
- Quelles gestions de la ressource ?

4.1.1.1.1 – Les actions en cours

H₂ORIZON Manche 2050 Action 15 : La participation à l'étude « rivages normands 2100 »

Les nappes d'eau du Centre Manche constituant une ressource en eau essentielle pour le département, le SDeau50 a décidé en 2019 de s'associer à l'étude menée par la DREAL Normandie et l'université de Rennes afin de modéliser l'impact de l'élévation du niveau marin lié au changement climatique sur la qualité de ces ressources. (Analyse du risque de salinisation des aquifères)

La participation financière est fixée à 8000 €/an pendant 5 ans.

Après la présentation des premiers résultats, il est apparu la nécessité de poursuivre pour 2 années supplémentaires le programme de recherche. A cet effet, le SDeau50 a augmenté sa participation de 10 500 €.

H₂ORIZON Manche 2050 Action 10 : Le développement du suivi de la ressource en eau

Le SDeau50 a engagé en 2019 la mise en place d'un outil de suivi hydrogéologique permettant de suivre en temps réel le niveau des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable. Le montant engagé sur période 2019-2024 est estimé à 76 000 €)

Les différentes étapes de mise en œuvre sont les suivantes :

- 2019 : Acquisition du logiciel, rattachement des piézomètres BRGM, des piézomètres du Centre Manche et des stations de jaugeage de la DREAL
- 2020 : Intégration des données météorologiques dans la base de données
- 2021 : Intégration d'un module de prédiction/prévision des niveaux des nappes (10 piézomètres) et débits des cours d'eau (18 limnimètres) – Montant de 84 000 € HT pour 3 ans – compris dans l'appel à projet « innovation pour la gestion de l'eau » (voir 3.1.1.1.2).
- 2022 : Mise en place de nouveaux piézomètres et intégration des premiers forages dans la supervision
- 2024: Poursuite du travail d'intégration des données

H₂ORIZON Manche 2050 Action 9 : Amélioration des connaissances pour lever les incertitudes

Sur les 40 millions de m³/an d'eau prélevés par les collectivités pour assurer la production d'eau potable, 10 millions proviennent des aquifères des bassins cénozoïques du Centre Manche (Sainteny-Marchésieux, Lessay, Saint Sauveur et Merderet).

Les connaissances structurales, sédimentaires et stratigraphiques sont très variables d'un bassin à un autre et ne permettent pas d'avoir une vision précise de la géométrie et du remplissage sédimentaire de ces bassins. Ces éléments sont capitaux pour pouvoir définir les volumes exploitables pour l'alimentation en eau potable en minimisant l'influence sur le milieu naturel.

Cette action a été basée sur la poursuite en 2024 :

- D'une thèse portée par l'Université de Caen et le SDeau50 qui s'étalera d'octobre 2022 à décembre 2025. Cette thèse dont le titre est « *Les bassins sédimentaires cénozoïques du Cotentin : origine, évolutions sédimentaire et structurale, implications sur la géométrie des aquifères cénozoïques* ». Elle aura pour objectif de « *réaliser une synthèse des forages et de plus rares affleurements afin de reconstituer les géométries sédimentaires dans les bassins cénozoïques e leur évolution structurale, dans un cadre stratigraphique bien défini. Il s'agit à la fois de détailler les relations géométriques entre les formations cénozoïques et leurs relations avec le substratum et les bordures armoricaines de ces bassins* ». Elle s'attachera particulièrement aux aspects suivants :
 - Cadre structural et origine des bassins cénozoïques,

050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

- Géométrie des remplissages sédimentaires de ces bassins,
- Les déformations cénozoïques,
- Les implications hydrogéologiques.

De plus, le SDeau50 participe et finance des études portées par le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin afin d'étudier l'influence des prélèvements sur le milieu naturel (marais de Saint Germain su Sèves et Lessay).

Par ailleurs, les bassins du Centre Manche sont situés en dessous de sites naturels remarquables (PNR des Marais du Cotentin et du Bessin). Ainsi, il est primordial d'assurer un suivi de l'influence des prélèvements sur ce milieu. A cet effet, et dans la lignée des études réalisées sur la période 2015-2020, le SDeau50 a relancé une étude de suivi floristique des sites de prélèvements (Bassin de Sainteny et Bassin de Saint Sauveur).

H₂ORIZON Manche 2050 Action 13 : Impact du changement climatique sur les eaux superficielles

En complément des études menées précédemment sur les bassins versant du Sud Manche, de la Vire, de la Taute et de la Divette, une étude en 2024 sur le bassin de la Sienne en partenariat avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sienne et le BRGM a été réalisée en 2024.

H₂ORIZON Manche 2050 Action 17 : Economie d'eau sur le réseau

Les tensions sur la ressource se produisent en période estivale quand la ressource est la plus faible et où la consommation est la plus forte. Il est donc primordial qu'une information et des actions de prévention soient menées auprès des particuliers et notamment sur les sites de fortes concentrations touristiques. Il a donc été réalisée depuis 2023 une opération de communication selon le protocole suivant. La priorité a été donnée en 2024 sur le public scolaire. Un point avec le collectif GRAINE doit être fait afin d'ajuster la cible suite à la réalisation d'une enquête.

Campagne de communication pour **LA SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'EAU**

PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

1 LES ABONNÉS

OBJECTIF : communiquer sur les économies d'eau auprès des abonnés du SDeau50.

SUPPORTS :

. Flyers / affiches joints avec les factures.
. Relais auprès des collectivités adhérentes (mairies...).

PÉRIODE :

. Toute l'année.

2 LES ENFANTS / FAMILLES

OBJECTIF : à travers une communication orientée vers les scolaires, sensibiliser les enfants aux économies d'eau et faire entrer le sujet dans les familles.

**ACTION N°1 :
ATELIERS PROPOSÉS AUX ÉCOLES**

En partenariat avec les associations animatrices, proposer des ateliers ludiques et pédagogiques pour présenter le ressource en eau et inciter aux économies.

**ACTION N°2 :
VISITES DES USINES**

Sites principaux : usines de Quettreville/Sienne (centre Manche) et de Saint-Aubin-de-Terregatte (sud Manche). Profiter de la visite des usines par des groupes scolaires pour animer une sensibilisation aux économies d'eau.

PÉRIODE :

. Année scolaire.

3 LES TOURISTES

OBJECTIF : la période estivale correspond à une forte augmentation de la demande en eau potable alors que la ressource disponible est déjà impactée par le changement climatique : communiquer auprès des estivants et des sites d'hébergement sur l'importance des économies d'eau.

SUPPORTS :

. Flyers, affiches et signalétique destinée aux points de consommation d'eau.
. Relais auprès des sites qui accueillent les estivants : offices de tourisme, campings, hôtels...

PÉRIODE :

. Période estivale.

H₂ORIZON Manche 2050 Action 24 : Hypervision

La conception de l'outil d'aide à la décision permettant d'anticiper l'évolution du niveau des ressources, des pics de consommation et l'optimisation du réseau d'interconnexions a été initiée en 2024 par le suivi progressif de plusieurs réservoirs de distribution présentant des profils de consommation caractéristiques. En première approche les secteurs de distribution visés ont été :

- Urbain : secteur Coutances + réservoir de tête Monthuchon
- Urbain avec influence touristique estivale principalement : Agon-Coutainville et Bréhal

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

- Mixte urbain/rural avec influence touristique année : Montmartin avec réservoirs de Hyenville et de Cérences
- Rural grand secteur avec influence agricole : St Hilaire réservoirs de tête Bazoge et/ou St Symphorien
- Rural petit secteur : Montbray

Les résultats montrent quelques difficultés concernant notamment la pertinence d'utiliser les compteurs des réservoirs. Il conviendra de repenser le projet avant de poursuivre dans cette voie.

4.1.1.1.2 – Les projets 2025

L'année 2025 sera marquée par la fin des études liées au PGRE. Ce PGRE sera poursuivi par la réalisation des Etudes Volumes Prélevable (voir chapitre 4.1.1.3).

4.1.1.1.3 – Mutualisation de l'animation des SAGE

Le SDeau50 a réalisé en 2022 une étude sur l'harmonisation de son implication (gouvernance, financière, technique...) au sein des structures porteuses. La réussite de la mise en œuvre du PGRE H₂ORIZON Manche 2050 passe par un renforcement et une mutualisation des études/actions avec les SAGE. De nombreux échanges ont eu lieu ensuite avec celle-ci, les EPCI, la DDTM et Monsieur le Préfet.

Par délibération en date du 14 décembre 2023 le comité syndical a délibéré favorablement à la mutualisation des animateurs au sein du SDeau50. 2 animateurs SAGEs sont arrivés en octobre 2024, l'équipe sera renforcée par 2 nouveaux animateurs début 2025.

4.1.1.2 – Démarches Aire d'alimentation de captages

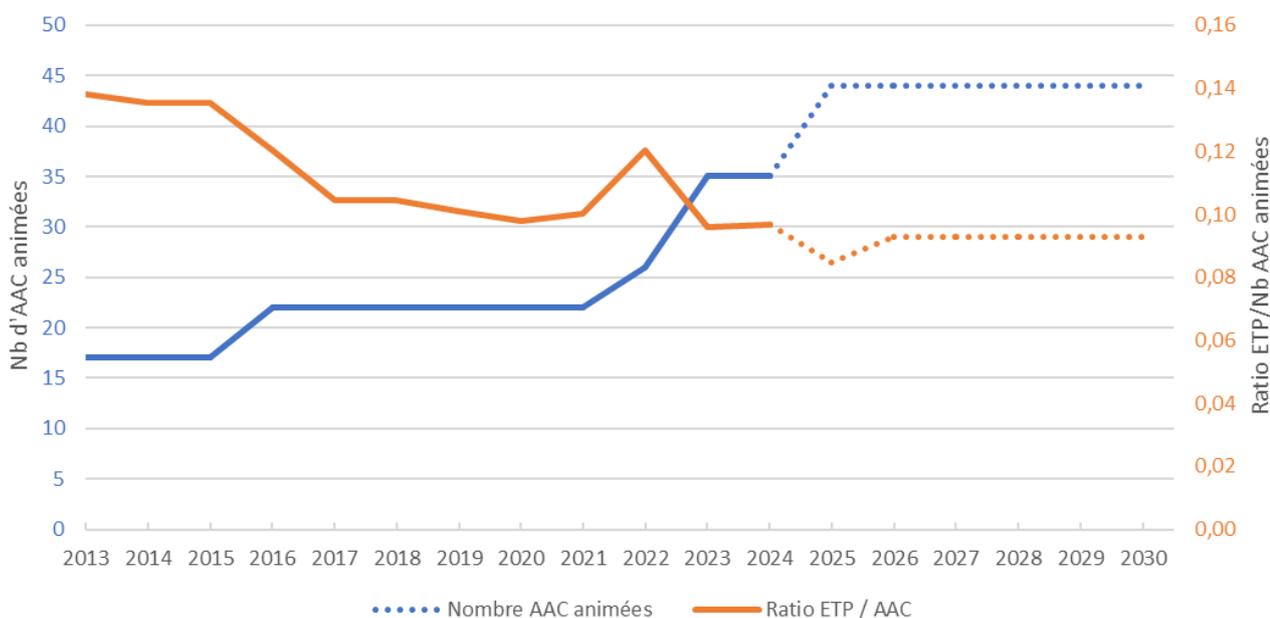
Depuis la création du SDeau50, celui-ci assure la mission d'animation des démarches Aire d'alimentation de captages.

Les ouvrages pour lesquelles cette animation est effectuée concernent les ouvrages classés par l'Etat ou les agences de l'eau.

En 2024, 19 territoires ont bénéficié d'une animation portée par le SDeau50, dans le cadre d'une démarche « Aire d'Alimentation de Captage » pour la protection de la ressource en eau. 8 autres territoires sont actuellement en cours de délimitation.

Cette mission est menée par 3.38 ETP. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'AAC suivies et le personnel dédié à cette mission.

Evolution/projection du nombre d'AAC animées et du ratio ETP/nombre d'AAC animées



Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

L'avancement de chacune de ces démarches est décrit au tableau ci-dessous.

Nom AAC	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Beaumarais F2 (Sainteny)	1 ^{er} programme								2 ^{ème} programme				3 ^{ème} programme	
Hottot F1 Créances-Pirou	1 ^{er} programme								2 ^{ème} programme				3 ^{ème} prg	
Douceries (Marchésieux)									1 ^{er} programme					
Rosairie/Bas Manoir (La Vendelée)	1 ^{er} programme								2 ^{ème} programme				3 ^{ème} programme	
Le Mesnil (St-Denis le V.) et La Hogue (Roncey)									1 ^{er} programme					
Montfiquet (Percy-en-N)									1 ^{er} programme					
MontMorel (Ducey)													1 ^{er} programme	
Ruaudière et Chevriels (Reffuveille)									1 ^{er} programme				2 ^{ème} programme	
Les Monts (Juvigny-les V.)									1 ^{er} programme					
Ourserie (La Chaise B.)/ Bas Aunay Les (Loges/B.)									1 ^{er} programme					
Charterrie (Sourdeval)									1 ^{er} programme				2 ^{ème} programme	
Morinai (Juvigny-les-V.)									1 ^{er} programme					
<i>Ermitage (Ger) AELB</i>	1 ^{er} prg								2 ^{ème} programme				3 ^{ème} programme	4 ^{ème} programme
Auver/StJores/Lithaire									1 ^{er} programme				2 ^{ème} programme	
Bretonnière (Carentan-les-Marais)	1 ^{er} programme								2 ^{ème} programme					
Lallemand (Le Désert)									1 ^{er} programme					
Pré des Douits (Villedieu)									1 ^{er} programme					
AAC Le Bouillon/Le Luot	1 ^{er} prg								2 ^{ème} programme				3 ^{ème} prg	
AAC Lolif/Montviron									1 ^{er} programme					
AAC Métabolites													1 ^{er} programme	

- ETAPE 1 - Délimitation de l'AAC et définition de la vulnérabilité intrinsèque**
- ETAPE 2 - Diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles**
- ETAPE 3 - Elaboration d'un programme d'actions agricoles et non agricoles**
- ETAPE 4 - Mise en œuvre du programme d'actions**
- ETAPE 5 - Evaluation à l'échéance du programme d'actions**

L'animation 2024 a porté sur la mise en place et l'accompagnement de exploitants agricoles dans des dispositifs d'aides financières. Cet accompagnement sera poursuivi en 2025. Il a été engagé les démarches AAC sur les territoires concernés par les métabolites.

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

4.1.1.3 – Etudes volumes prélevables

En 2023, une convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Le Cotentin a été renouvelée afin de travailler collectivement sur la question de la ressource en eau dans le cadre du changement climatique.

Afin de préparer nos structures au changement climatique, il est nécessaire que les Etudes Volumes Prélevables (EVP) s'engagent dès début 2025.

Ainsi, le SDeau50 et la Communauté d'Agglomération Le Cotentin ont décidé d'engager une consultation concernant la réalisation d'EVP à l'échelle départementale.

L'objet de l'Etude Volumes Prélevables est d'approfondir, sur l'ensemble des principaux bassins versants présents dans la Manche, la connaissance sur l'équilibre entre besoins et ressources, en tenant compte des exigences des milieux aquatiques et dans une perspective de changement climatique et d'évolution des usages. Le projet concerne l'ensemble des bassins versants et dépasse donc les simples limites administratives du département de la Manche.

L'ambition de cette étude est d'éclairer les différentes Commission Locale de l'Eau (CLE) afin que celles-ci puissent dans une seconde phase définir les débits objectifs d'étiage, les niveaux d'eau objectifs, des volumes prélevables à différentes périodes de l'année, à leur répartition entre les catégories d'usagers et des conditions de prélèvements. Ces éléments pourront faire l'objet d'une éventuelle intégration dans les documents des SAGE ou d'un Projet de Territoire de Gestion de l'Eau. Les travaux seront supervisés par le SDeau50 et ses partenaires, sous la forme d'un travail collectif au sein de la gouvernance mise en place.

L'AESN a lancé l'appel à projet pour cette étude en 2024 pour lequel le SDeau50 a été retenu. Le montant global de ces études est évalué à 3 millions d'euros subventionné à 100 %.

4.1.1.4 – Etudes captages abandonnés

L'étude de faisabilité pour la remise en service de captages abandonnés, pour laquelle une consultation a été menée en fin d'année 2023 a été réalisée. Le bureau d'études SAFEGE a été retenu pour exécuter cette prestation. Cette étude qui s'est achevée en novembre 2024 a permis d'étudier 4 sites répartis sur le département représentant 3 forages et 10 captages.

L'objectif de l'étude était d'identifier le potentiel quantitatif des ressources et la qualité de l'eau actuelle. Les données bibliographiques ont également été traitées. Ainsi il en ressort que 2 sites ont un potentiel quantitatif significatif (Cavigny et Les Loges Marchis), en revanche la qualité de l'eau est dégradée, notamment en ce qui concerne les produits phytosanitaires.

La mission a été ponctuée par 3 réunions et 2 journées de visites de terrain réalisées avec l'ensemble des participants. Deux rapports ont été produits et ont permis de formuler un avis sur le devenir de ces ouvrages, et les investigations complémentaires à réaliser. Un suivi renforcé de la qualité de l'eau sera mis en place sur l'un des sites pour se projeter sur une potentielle remise à en service à long terme. Les résultats d'une analyse sont en attente pour statuer sur les investigations complémentaires à mener pour l'autre site.

L'objectif à terme est de pouvoir adopter une gestion optimisée des ressources en eau exploitées pour l'alimentation en potable, dans une perspective de changement climatique avec une tension quantitative grandissante en période d'étiage. Aussi, ce travail sera poursuivi en 2025 par une actualisation de l'inventaire des captages abandonnés transmis par l'ARS. Cela donnera lieux à un échange avec les propriétaires de ces ouvrages qui sont en majorité les communes. L'objectif étant de traduire si ces ouvrages sont aujourd'hui connus et entretenus et de synthétiser les données bibliographiques disponibles. Ces données permettront d'alimenter les études en cours (PGSSE, schéma directeur...).

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

4.1.1.5 – Suivi piézométrique

L'année 2024 a permis de mettre en place un suivi piézométrique sur plusieurs sites pour avoir une meilleure connaissance des ressources du SDeau50. Des enregistreurs piézométriques équipés de carte GSM ont été installés sur 20 sites différents. Ils enregistrent une donnée de niveau toutes les heures. Les données sont envoyées quotidiennement sur un serveur du SDeau50 pour avoir un suivi en temps réel de la ressource. Les secteurs équipés sont :

- ✓ 14 piézomètres autour des forages de l'ancien SYMPEC,
- ✓ 3 piézomètres sur le secteur de l'Isthme du Cotentin à proximité de la tourbière de Baupte,
- ✓ 1 piézomètre à proximité des puits à drains de Montmorel à St Aubin de Terregatte,
- ✓ 1 piézomètre à proximité des forages et captages de Bas-Aunay aux Loges sur Brecey,
- ✓ 1 piézomètre à proximité de l'ancienne station d'eau potable des Loges-Marchis,

En fonction des opportunités d'autres sites pourraient être équipés en 2025.

4.1.1.6 – Suivi de la ressource

Dans le cadre de l'optimisation des ressources en eau exploitées, le SDeau50 a engagé depuis 2019 la définition et l'acquisition d'un outil de suivi hydrogéologique / hydrologique / météorologique permettant de suivre en temps réel le niveau des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable (H2ORIZON Manche 2050, Action 10 : Le développement du suivi de la ressource en eau). Un outil précieux en période de sécheresse pour anticiper et gérer les tensions de production, fortement mis à contribution lors de l'été 2022.

A ce jour, l'outil (EMI d'IMAGEAU) permet de recueillir les données de 46 piézomètres, 24 limnimètres et 19 stations météorologiques. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, le réseau de suivi des piézomètres est en cours de densification avec l'équipement de plusieurs ouvrages sur le territoire du syndicat dont les données seront, à terme, elles aussi, rapatriées dans l'outil.

En constant développement, l'outil s'est vu doté, en 2022, d'un modèle de prédiction (2 à 3 semaines) et de prévision (2 à 3 mois) des niveaux d'eau en utilisant l'intelligence artificielle.

En 2024, bien que nous nous situions en année favorable pour la Ressource en eau, grâce à la forte pluviométrie de l'année passée qui a permis une bonne recharge, l'outil a particulièrement été utilisé entre le 12 avril et le 06 septembre puisqu'il a permis la rédaction de 6 notes sur l'état des ressources superficielles et souterraines, lesquelles ont été transmises aux partenaires du SDeau50 (DDTM, CAC, SAGE, IIBS, ARS, AESN, Département du Calvados) et à l'ensemble de ses adhérents.

4.1.1.7 – Stratégie de préservation et de protection de la ressource en eau

L'équipe de la Direction Ressource en eau est spécifiquement dédiée pour mener à bien la politique de gestion durable de la ressource en eau du SDeau50.

Celle-ci a donc été fortement mobilisée, dès l'été, pour l'écriture de la stratégie 2025-2030 pour la gestion et la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat. Deux documents ont été rédigés, correspondant aux 2 compétences du syndicat :

- ✓ Compétence 6.2 « Gestion durable de la ressource en eau et sécurisation de la production d'eau potable, dite « obligatoire »
- ✓ Compétence 6.3 « Protection/Production/Stockage/Distribution, dite « à la carte »

Cette stratégie concerne à la fois le volet quantitatif et la sobriété ainsi que le volet qualitatif.

Accusé de réception en préfecture 050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE Date de télétransmission : 25/02/2025 Date de réception préfecture : 25/02/2025
--

Toutes les actions menées par le syndicat depuis sa création et toutes celles qui sont projetées à horizon 2030 sont repris dans cette stratégie. Celles-ci ont fait l'objet de nombreux travaux de définition, en interne, au sein des services, de la commission ressource en eau, du bureau et du comité syndical.

Les documents mettent en exergue de façon très exhaustive les enjeux de la préservation de la ressource sur le territoire du SDeau50 et identifient les priorités d'intervention en termes de protection et gestion quantitative de la ressource sur les 6 prochaines années, celles-ci pouvant être révisables en cours de validité. Dans cette stratégie, sont également fixés des objectifs de qualité des eaux brutes à atteindre pour les ouvrages appartenant au SDeau50.

Ce travail, particulièrement chronophage pour l'ensemble de la Direction, a, par ailleurs, fait l'objet d'une présentation à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans les locaux de la Direction Territoriale des Bocages Normands, le 29 octobre 2024.

La stratégie compétence 6.2 a été validée par délibération du comité syndical lors de sa réunion du 13 novembre 2024. Celle concernant la compétence 6.3 l'a été lors de la réunion du 12 décembre 2024.

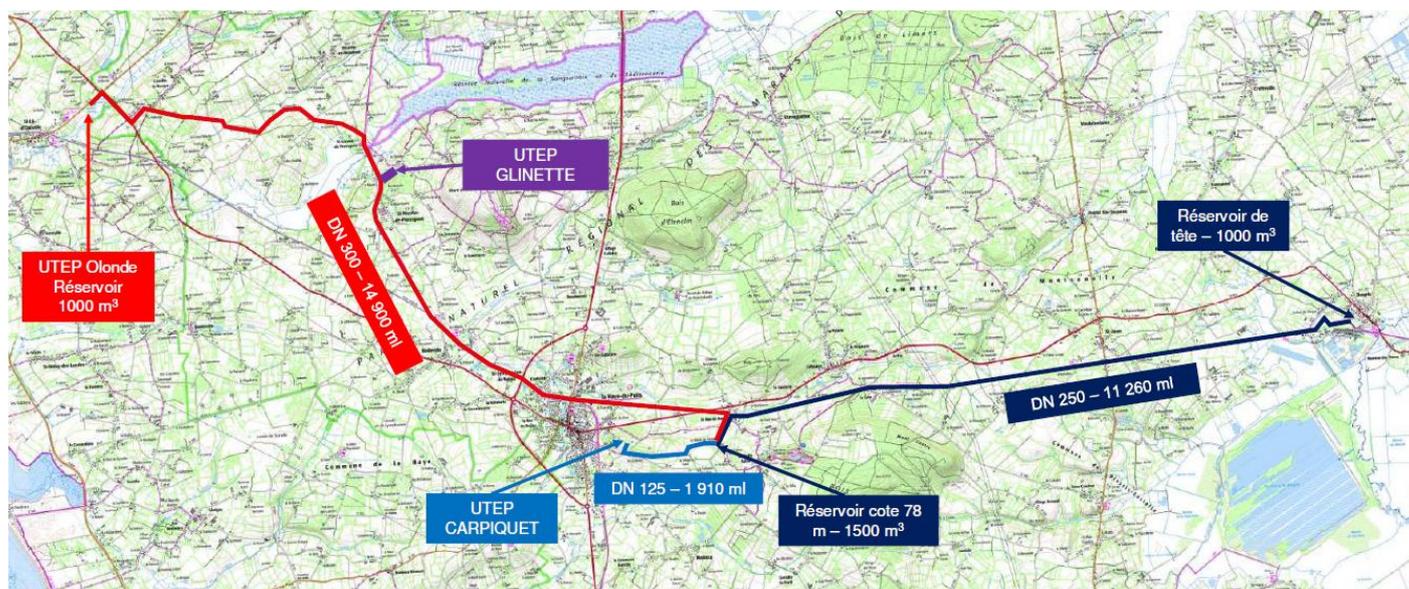
Dans le cadre de l'écriture de cette stratégie, il est apparu judicieux que le syndicat puisse en profiter pour renouveler sa stratégie foncière 2021-2025, actée par le comité syndical fin 2020. Ainsi, les priorités et objectifs en termes d'acquisition foncière, pour orienter durablement les pratiques agricoles sur des parcelles stratégiques pour la protection de la ressource en eau, ont été fixés pour la période 2026-2030 et validés.

Par la même occasion, après réflexion conduite au sein de la commission Ressource, il a été validé lors du comité syndical du 12 décembre 2024 de pouvoir se saisir du droit de préemption (décret 2022-1223 du 10 septembre 2022). Cet outil foncier pourrait en effet être mobilisé pour avoir la possibilité de préempter des surfaces agricoles stratégiques, en cas de difficultés rencontrées.

Ce droit, devra être activé au premier semestre 2025, par saisine du Préfet de la Manche.

4.1.2 - Les actions liées à la sécurisation de la production d'eau

L'année 2024 a été marquée par la finalisation de l'AVP concernant la liaison Centre Nord Ouest. Le projet consiste à poser 28 km de canalisations, créer 3 réservoirs et aménager les pompages (voir carte ci-dessous). Le coût estimatif est de 18 millions d'euros (voir tableau ci-dessous). Au vu des éléments réglementaires (autorisation environnementale), les travaux ne pourront pas commencer avant 2026.

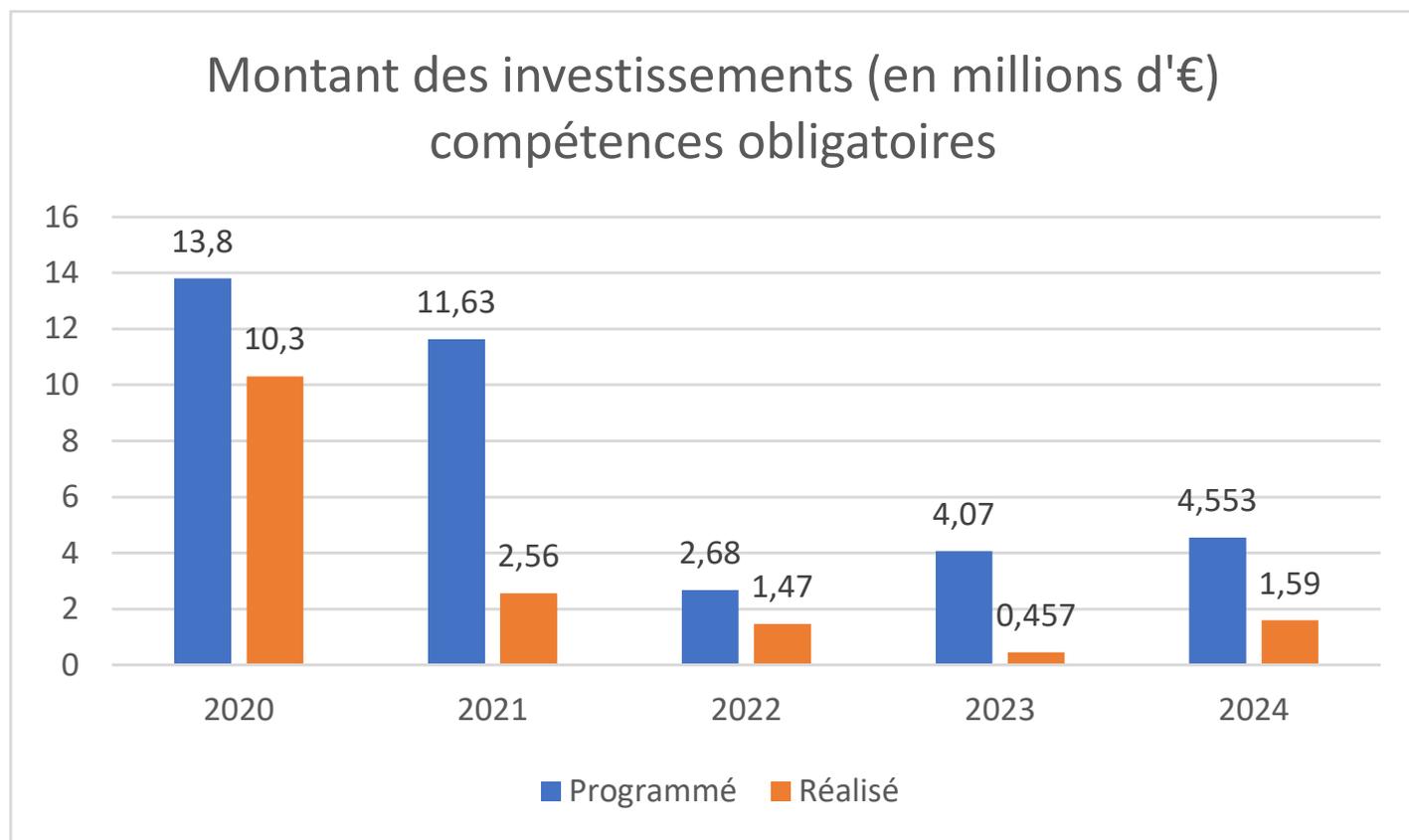


Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

Désignation des travaux	Enveloppe prévisionnelle et clé de répartition initiale définie par la MOA	Estimation du MOE AVP
100 % Tronçon Baupte – UTEP de Glinette – secteur Pierrepontais	10 151 000	10 900 000
50 % Tronçon secteur Pierrepontais – limite Carville la Rocque		
100 % Tronçon réservoir d'équilibre – UTEP de Carpiquet	4 464 000	3 525 000
Pompage station Voie Verte		
Réservoir et tête et station de pompage		
Réservoir d'équilibre et pompage vers Carpiquet		
50 % Tronçon secteur Pierrepontais – limite Carville la Rocque	3 373 000	3 530 000
100 % Tronçon limite Carville la Rocque – Utep de l'Olonde		
Réservoir et station de pompage de l'UTEP de l'Olonde		
TOTAL HT	17 988 000	17 955 000

En 2025, une réflexion sur les modalités d'exploitation des interconnexions devra être réalisée.

Montant des investissements 2020- 2024



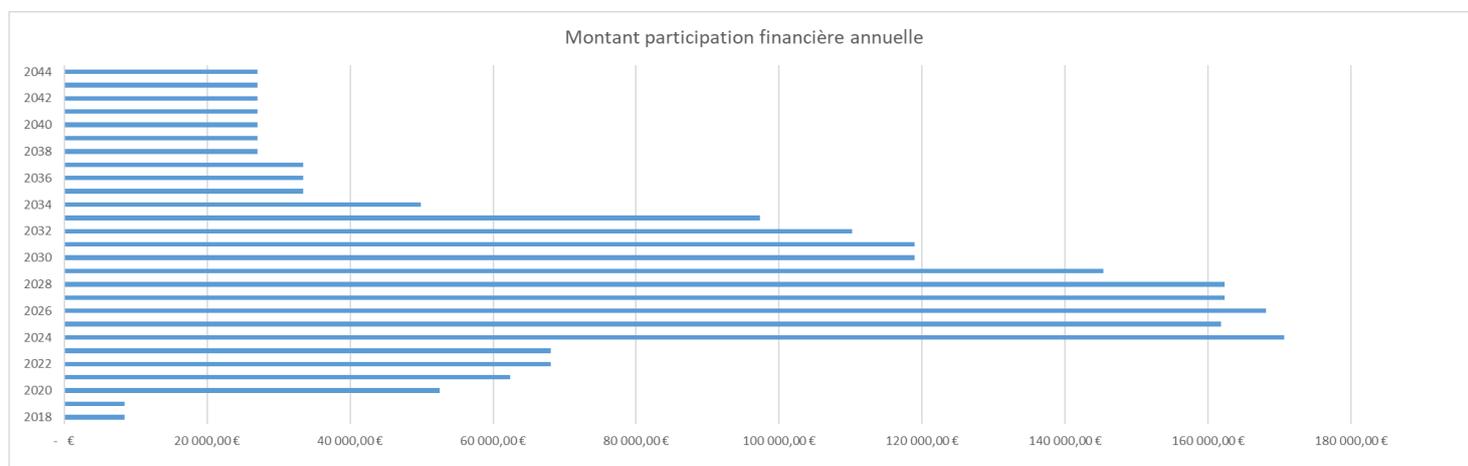
Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

La participation au financement de connexions secondaires permettant à l'ensemble des services d'être raccordés à un axe structurant

Les projets engagés par les collectivités au titre de l'année 2025 sont les suivants :

Maitre Ouvrage	Maitre d'ouvrage	Intégration au schém	Montant opération	Participation annuel	Début	Fin
1 - Liaison Mortain St Barthelemy	SDeau50	2017	298 364,40 €	6 399,91 €	2018	2037
3 - Liaison St Loup - Avranches Est	SDeau50	2019	659 123,25 €	26 364,93 €	2020	2029
4 - Liaison Champeaux - St Jean le Thomas	SMPGA	2019	123 812,98 €	9 905,04 €	2021	2025
10-Liaison St Hilaire - SMPBC	SDeau50	2018	71 348,46 €	5 707,88 €	2022	2026
5 & 8 - Liaison SIAEP La Haye Pesnel - Mairie- SDeau5	SIAEP LA HAYE PESNEL	2017	418 372,73 €	16 734,91 €	2024	2033
5 & 8 - Liaison SIAEP La Haye Pesnel - Mairie- SDeau5	SIAEP LA HAYE PESNEL	2017	109 902,51 €	8 792,20 €	2024	2028
5 & 8 - Liaison SIAEP La Haye Pesnel - SDeau50	SIAEP LA HAYE PESNEL	2017	102 950,84 €	8 236,07 €	2024	2028
6-Sécurisations Saint Lo Agglo (Fumichon/Condé)	ST LO AGGLO	2018	940 000,00 €	18 800,00 €	2025	2034
6-Sécurisations Saint Lo Agglo (Condé/St Jean d'Elle)	ST LO AGGLO	2018	1 260 000,00 €	25 000,00 €	2025	2035
7-Sécurisations Saint Lo Agglo (Gaignes)	ST LO AGGLO	2018	612 599,88 €	25 000,00 €	2025	2034
13- Sécurisation de l'alimentation d'eau potable de Ste Marie du Mont par le SIAEP de l'Isthme	ISTHME	oui	2 520 000,00 €	25 000,00 €	2026	2045
15- Sécurisation de l'usine Longrais via le réservoir de Montviron et l'interconnexion Avranches/Granville	SMPGA		386 046,00 €	15 442,00 €	2026	2045
16- Raccordement du réservoir de St Plancher à l'interconnexion Sienna Aval phase 1	SMPGA		22 000,00 €	8 800,00 €	2025	2025

Plusieurs projets ont été validés par le comité du SDeau50 ou présentés en commission des interconnexions et sont engagés par les collectivités au titre de l'année 2025, Le montant de l'aide est plafonné à 25 K€ par an.



Les autres projets de sécurisation secondaire seront étudiés dans le cadre de la révision du schéma départemental Qui sera engagé en 2026.

4.1.3 - Les actions liées à l'appui technique aux collectivités membres du SDeau50

Les missions d'assistance aux membres du SDeau50 regroupent des domaines d'activité variés :

- Assistance technique (*descriptif détaillé des réseaux, diagnostic de réseau, périmètres de protection*)
- Assistance à la mise en place de délégation de service public (*renouvellement de contrat de DSP, de gérance, de marché de prestations de service*)
- Assistance à la gestion du service public (*RPQS, renseignement de l'observatoire national ...*)

Compte tenu des évolutions administratives issues de la loi NOTRe, le nombre de collectivités susceptibles de recourir à ces prestations a fortement diminué depuis 2015

En 2024, le SDeau50 a apporté son concours sur les missions suivantes :

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

- SIAEP de La Haye-Pesnel : Appui en vue d'une demande d'aide financière et le suivi de travaux de canalisations sur la commune de Beauchamps : 1 880 €.

En 2025, une mission d'assistance technique est prévue auprès du SIAEP de Saint-Pois, portant sur le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre d'un programme de travaux de renouvellement de canalisations liés à la problématique CVM pour un montant 1 410 € HT.

7 dossiers d'assistance au suivi de la gestion du service public

Collectivités	Montant HT 2024
Commune de la Haye Pesnel	340 €
SIAEP de la Coudraye	340 €
SIAEP de la Haye Pesnel	600 €
SIAEP de SAINT-POIS	340 €
SIAEP de Sainte-Marie du Mont	440 €
SIAEP de Sainte-Mère Eglise	340 €
Syndicat AEP Auvers et Méautis	340 €

5 - Budgets annexes liés à la compétence à la carte « production/distribution » - Orientations budgétaires

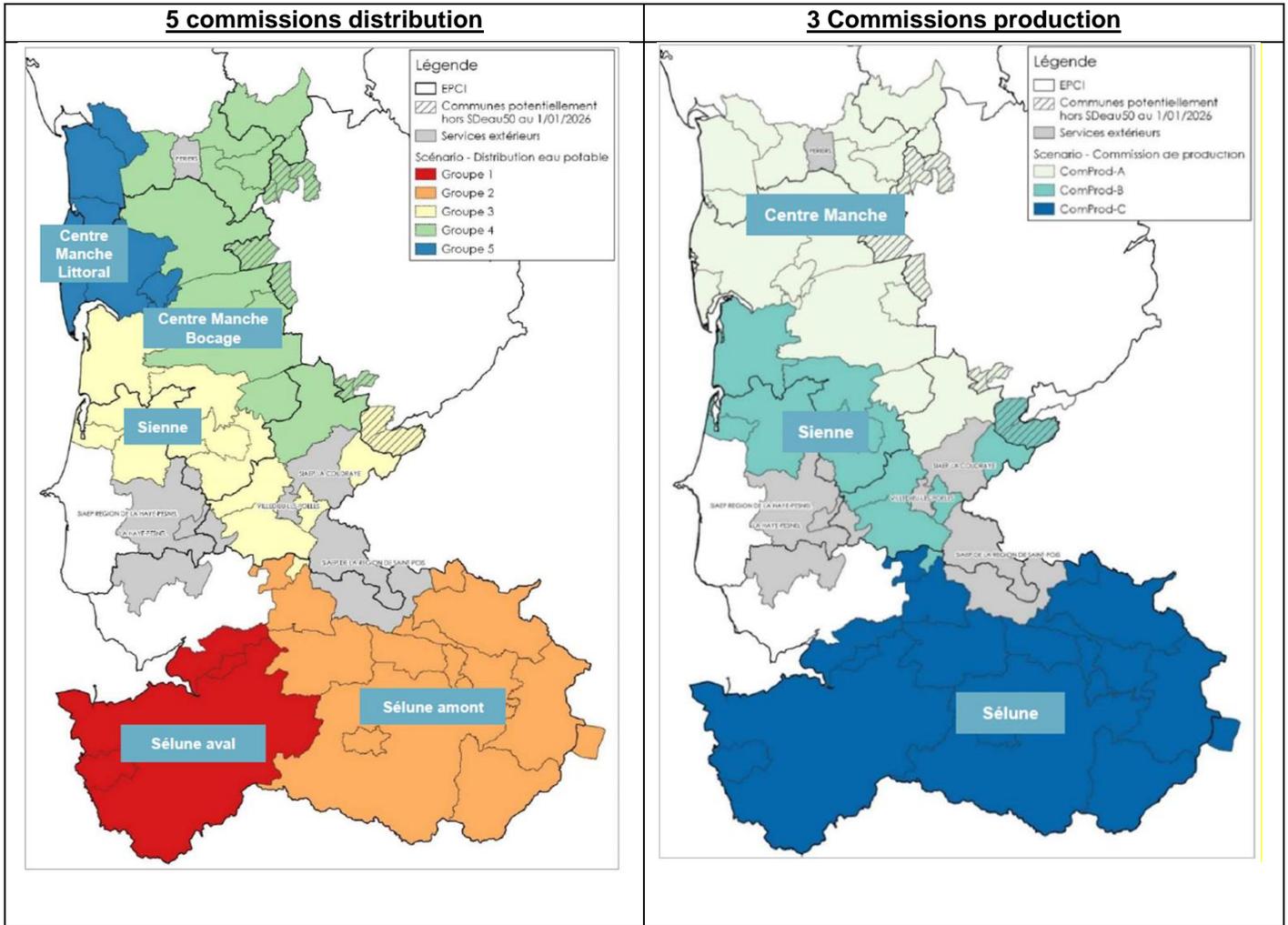
L'organisation budgétaire pour l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 comprend un budget unique :

- Le budget annexe « compétence facultative eau » qui regroupe les charges et les produits de la production et de la distribution quel que soit le mode de gestion retenu.

5.1 – Réorganisation des modes de gestion / Etude convergence tarifaire

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la compétence à la carte est organisée à partir de 5 commissions distribution et 3 commissions production. Les cartes ci-dessous présentent la nouvelle organisation des territoires.

Par ailleurs, le SDeau50 propose désormais la compétence à la carte assainissement collectif et assainissement non-collectif.



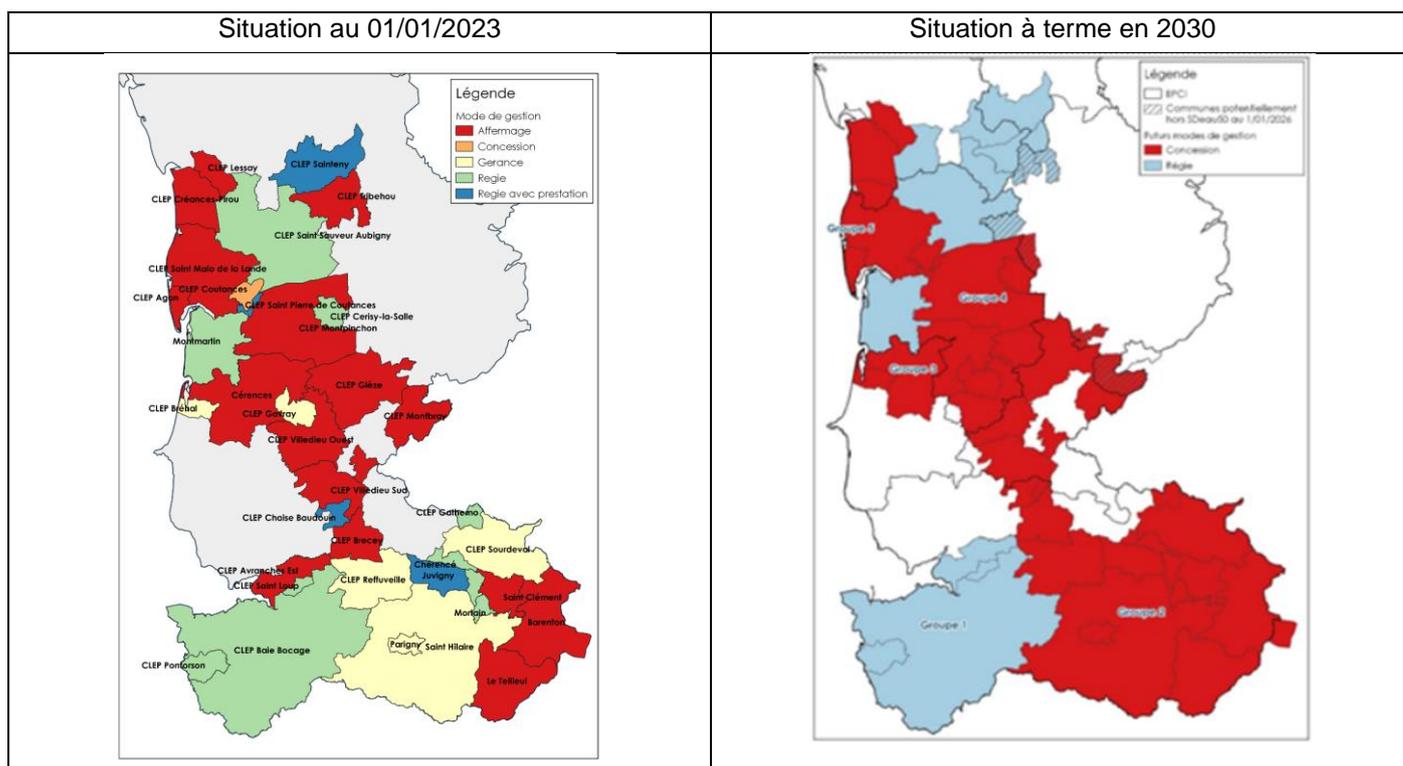
Le schéma géographique retenu (5 commissions distribution et 3 commissions production) doit donc permettre de **rationaliser progressivement les modes de gestion par secteur** et ce à l'horizon 2030.

La mise en œuvre opérationnelle du scénario d'évolution des modes de gestion issue de l'audit réalisé en 2022-2023 se poursuit donc.

Pour tous les nouveaux contrats :

- Séparation de l'exploitation "production d'eau potable" de l'exploitation "distribution d'eau potable".
- Conservation d'une mixité des modes de gestion : public / privé
 - DISTRIBUTION : Régie ou contrat de concession de service public à paiement public
 - PRODUCTION : Régie ou marché d'exploitation de service public de production

La proposition d'évolution des modes de gestion issue de l'audit 2022-2023 :



En 2025, les nouveaux contrats suivants sont mis en oeuvre :

- **Commission distribution Sélune Amont:**

01/01/2025 : Nouveau contrat de concession distribution eau potable (Ex-territoire de Saint Hilaire, Barenton, Le Teilleul, Refuveille, Gathemo, St Barthélémy-Le Neubourg, Mortain, Chérencé Le Roussel, La Chaise Baudouin, Bracey (en 2026) et Juvigny (en 2026) pour une durée de 4 ans : attribué à VEOLIA.

- **Commission distribution Sélune Aval :**

01/01/2025 : Fin de contrat de délégation de service public du secteur Avranches Est. Le périmètre de ce contrat a intégré la Régie.

- **Commission production Sélune :**

01/01/2025 : Nouveau marché de prestation d'exploitation production pour 4 ans (15 unités de production) pour une durée de 4 ans : attribué à STGS.

Les consultations suivantes vont être lancées en 2025 :

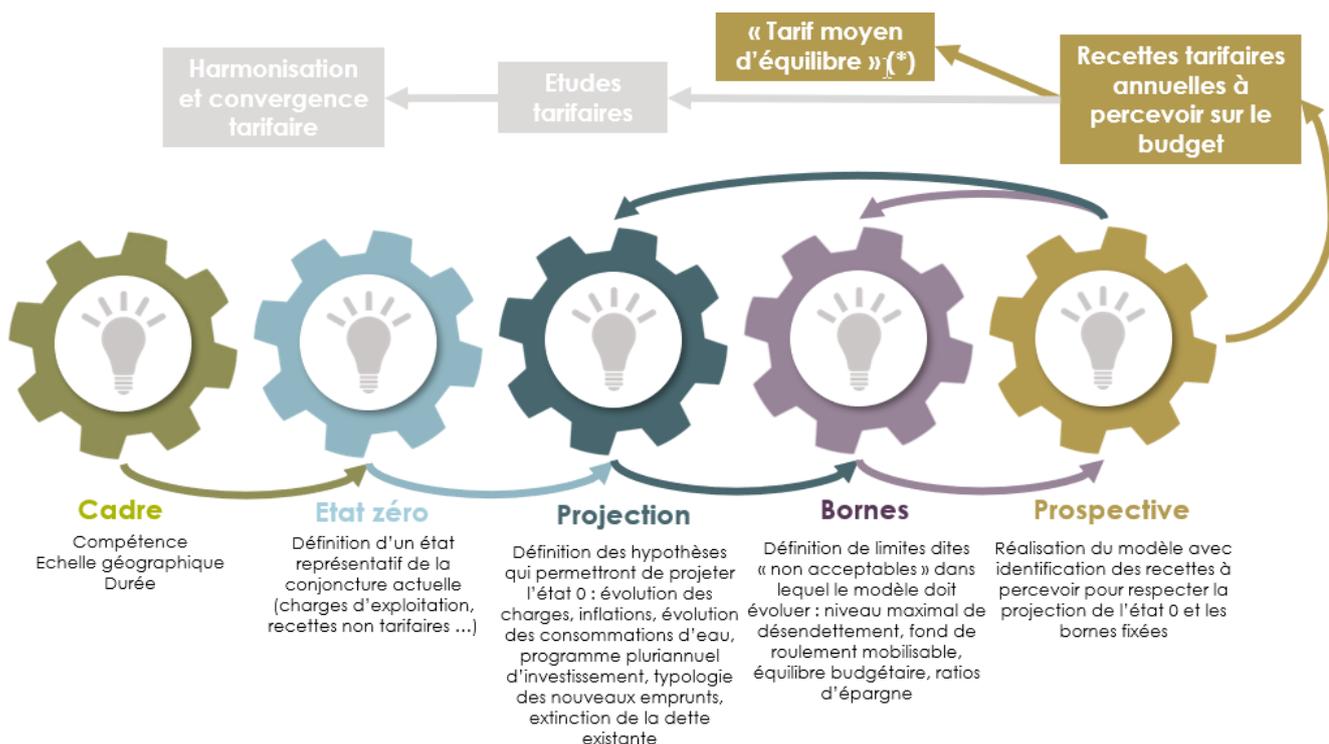
- **Commission distribution Sienne / Commission production Sienne :**

Consultation pour un contrat unique de concession distribution/production pour les secteurs Gavray et Montbray. Ce contrat est un contrat court de 4 ans et sur un petit périmètre. La production et la distribution n'ont donc pas été séparées. Une assistance à la passation de contrat de concession Gavray-Montbray ainsi que des audits de fin de contrat et des audits de contrat en cours sont programmés en 2025 ainsi pour 72 000 €.

Les travaux de séparation des périmètres production-distribution par la pose de compteurs/débitmètres de livraison se poursuivent en 2025 pour un montant de : 160 000 €

Afin de sécuriser l'accès aux ouvrages dans le cadre d'une passation entre deux opérateurs de SDEATU50 investit dans un système de clé électronique : 58 000 €

Appréciation de l'impact de l'investissement
050220033462-20250220-OC-2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025



Le SDeau50 a retenu en mars 2024 l'offre du cabinet ESPELIA pour mener une étude tarifaire visant à une harmonisation globale des tarifs à l'échelle du SDeau50. Pour déterminer le tarif cible, le SDeau50 a tenu compte du cadre fixé lors l'étude prospective menée en 2022 et 2023. Celle-ci prévoyait une ambition très forte de 32 M€ de recettes de vente d'eau en fin de convergence à atteindre en 2034 avec un palier à mi-parcours d'un niveau de recettes intermédiaire à 27 M€.

Les travaux se poursuivront au 1^{er} trimestre 2025 pour une présentation décisionnelle en comité syndical avant l'été 2025.

5.2 – Les prévisions d'investissements de la direction Régie exploitation

Rétrospectivement, en 2024, différents travaux ont été réalisés sur les sites en régie :

Pour la production :

- Mise en place de brasseurs sur bassin eaux brutes de l'usine de Quetteville,
- Achat solution CHEMBOARD SUEZ Quetteville (outil permettant d'optimiser en temps réel la consommation de réactifs),
- Mise en place analyseur chlore/ph sur 1 réservoir,
- Renouvellement pompages usine St Sauveur,
- Renouvellement centrale de préparation de polymère, usine de St Sauveur,
- Achat tracteur tondeuse et coupe bordure,
- Renouvellement divers équipements annuels pour les usines de production,
- Amélioration du parc automobile (remplacement) de 2 véhicules (1 pour le secteur sud, 1 pour le centre),
- Renouvellement refoulement vers réservoirs (150 m3/h) usine Gaubardièrè,
- Renouvellement débitmètres agence de l'eau (secteur sud),
- Achats 6 analyseurs en ligne (turbidité, pH, chlore) sur réservoirs de tête et petites stations (secteur sud),
- Renouvellement spectrophotomètre laboratoire, usine Gaubardièrè,
- Achats matériels pour mise en place station d'alerte et automatisation dosage chlorure ferrique,
- Réhabilitation de l'installation de chloration en cours sur l'usine de St Aubin de Terregatte,
- Mise en place d'un logiciel GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) pour équiper les usines et d'utiliser l'outil de gestion de stocks pour le stock de pièces de la distribution : ce logiciel permet de gérer les différentes tâches de maintenance des équipements. Déploiement sur l'usine de la Gaubardièrè et de Quetteville

Accuse de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

Cela permet d'avoir :

- Une gestion des équipements avec inventaire, caractéristiques, date acquisition, ...
- Une gestion des maintenances avec la génération de bon d'intervention
- Une gestion des stocks usines

Pour la distribution :

- Renouvellement matériel d'analyses terrain distribution secteur sud,
- Mise en place analyseur chlore/ph sur 1 réservoir secteur centre,
- Amélioration du parc automobile (remplacement) de 4 véhicules (2 pour le secteur sud, 2 pour le centre) et un camion fourgon pour le secteur centre,
- Amélioration visibilité, sécurité et aménagement intérieur des véhicules,
- Recherche de fuite : renouvellement équipements sectorisation, créations de nouveaux points de surveillance,
- Renouvellement portes réservoirs secteur centre,
- Achat aiguille de traçage, renouvellement détecteurs métaux, outillages agents et TP, appareil pèse poteaux, achat appareils analyses portable, appareil ATPmétrie (fournit directement sur le terrain une évaluation fiable et rapide de la charge bactérienne présente dans un échantillon d'eau),
- Acquisition matériels et outillages TP et espaces verts secteur sud (Godet, fourche, balayeuse, taille haie, burineur, machine à souder,
- Renouvellement de 1680 compteurs en régie (780 secteur centre, 900 secteur sud),
- Renouvellement de 1250 compteurs par le prestataire STGS (850 secteur centre, 400 secteur sud),

En 2025, Il est prévu :

Pour la distribution :

- Amélioration sectorisation / recherche de fuite : achat matériels divers (recherche au gaz), renouvellement débitmètres sectorisation, créations de nouveaux points de surveillance,
- Mise en place purges automatique,
- Achats matériels et reprise branchement électrique réservoirs,
- Remplacement porte d'accès réservoirs et surpresseurs,
- Remplacement escalier stock distribution (secteur centre),
- Renouvellement surpresseur et armoire électrique secteur centre,
- Mise en place d'analyseurs pH/chlore sur 4 réservoirs et 5 surpresseurs,
- Amélioration du parc automobile (remplacement) de 3 véhicules (2 pour le secteur sud, 1 pour le centre),
- Renouvellement remorque TP, tondeuse autoportée, compresseur, découpeuse, tire câble, burineur,
- Renouvellement de 1680 compteurs en régie (780 secteurs centre, 900 secteur sud),
- Renouvellement de 1250 compteurs par le prestataire STGS (850 secteurs centre, 400 secteur sud),
- Travaux d'aménagement du bâtiment distribution à St Aubin de Terregatte (vestiaires et salle repas),

Pour la production :

- Mise en place de 12 analyseurs ph/ chlore (1 secteur Pontorson, 11 secteur centre),
- Reprise automate complet bache 500 secteur Montmartin,
- Remplacement matériels télécommunication S500 vers S4 (secteur sud),
- Remplacement pompes de gavage (secteur sud),
- Remplacement 1 véhicule production (secteur sud),
- Possibilité de couvertures des bassins Gauberdrière ou remise en service injection permanganate,
- Reprise coffrets Soude, javel, polymère, FeCl3 usine St Sauveur,
- Remplacement portail usine St Sauveur (changement moteur et portail neuf),
- Remplacement portes réservoirs secteur centre,
- Mise en place climatisation laboratoire St Sauveur,
- Renouvellement divers équipements annuels pour les usines de production,
- Démarrage étude diagnostic usine Gauberdrière et St Sauveur (exploitation),
- Remplacement actionneurs vannes filtres à sable, usine St Sauveur,

Accusé de réception en préfecture
03/03/2025 10:25
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

5.3 - Les prévisions d'investissement de la direction étude et travaux.

Les programmes d'investissement globaux sont issus des propositions des groupes de travail à l'échelle des commissions distribution.

Ils sont complétés par des opérations communes indispensables pour respecter les différentes réglementations et mettre en œuvre les démarches de progrès souhaitées par les élus.

Un travail de proposition et de concertation doit toutefois être mené afin d'optimiser l'engagement des opérations, de favoriser des économies d'échelle et surtout de mieux bénéficier des opportunités de financement rendues possibles par le regroupement budgétaire des différentes commissions.

Les points suivants peuvent être mis en évidence dans les différents programmes de travaux envisagés :

En 2024, une évaluation des données disponibles (études diagnostiques et plans de gestion de sécurité sanitaire des eaux) et la définition d'un programme de schéma directeur ont été réalisés dans le cadre d'un stage d'étude d'ingénieur.

Schéma directeur d'alimentation en eau potable du SDeau50

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable est un outil de gestion et de programmation pluriannuelle permettant d'assurer le renouvellement du patrimoine et la maîtrise des infrastructures de production et de distribution d'eau (compétence 6.3).

En 2024, un cahier des charges a été rédigé afin de lancer en 2025 la consultation publique pour la réalisation du schéma directeur.

Le travail effectué par une élève stagiaire de l'école Centrale de Lille structure l'étude de schéma directeur selon les 4 phases principales schématisées ci-dessous :

Contenu proposé

1 Diagnostic de l'alimentation en eau potable et besoins futurs

- État des lieux du système d'AEP actuel dont bilan ressources-besoin
- Analyse de la consommation d'eau
- Analyse de la consommation d'énergie
- Bilans ressources-besoin horizon 2035 et 2050

2 Synthèse des modélisations numériques et campagnes de mesures

- Synthèse des modélisations complètes
- Modélisation simplifiée globale
- Campagne de calage des modèles
- Formation des agents concernés au logiciel

3 Préconisations d'évolution et programmation pluriannuelle

- Réorganisation de l'AEP avec les commissions
- Pilotage des systèmes d'AEP et mode dégradé en consultation avec le SDSI
- Méthodologie des diagnostics permanents
- PPI et analyse budgétaire et tarifaire

4 Élaboration du schéma de distribution d'eau potable

- Production du document réglementaire (SDEP) sur la base des phases précédentes et assistance pour l'enquête publique réalisée ultérieurement

Le cahier des charges permet en outre de prendre en compte

- la nouvelle organisation géographique du SDeau et la scission des compétences de production et de distribution d'eau.
- les nouvelles problématiques qualité : métabolites, perfluorés, intégrés dans l'évolution du code de la santé publique (CSP).
- les nouvelles technologies liées aux systèmes numériques : cybersécurité, digitalisation, opérateurs d'importance vitale (OIV), stratégie de la donnée.
- le besoin d'anticiper l'adaptation des systèmes d'eau potable à l'évolution du climat.

Il ressort qu'un travail de réflexion complémentaire doit être mené pour aboutir à un schéma directeur plus adapté au contexte propre au SDeau50.

Avis de réception en préfecture
050-200033482-20250220-BC-2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

En l'occurrence, les différentes études (PGRE*, plans de gestion de crise, PGSSE**, études diagnostiques, études CVM, modélisations, schéma interconnexions...) déjà réalisées dans les secteurs du SDeau50 permettent déjà de disposer de nombre d'éléments produits habituellement dans un schéma directeur.

La démarche PGSSE se déploie dans une échelle de temps bien différente de celle du schéma directeur. Cependant, son intégration dans le nouveau schéma directeur semble pertinente dans la mesure où de nombreuses données d'entrée nécessaires à son élaboration pourront être collectées dans le cadre du schéma directeur. Ce dernier fournira alors une méthodologie de base et des données permettant à la démarche PGSSE de se dérouler en parallèle.

Il semble donc judicieux d'orienter le futur schéma directeur sur la reprise, la vérification, la standardisation et l'analyse des données existantes. Des outils métiers devront être développés afin de permettre aux agents d'exploiter et de continuellement mettre à jour les données collectées.

* : Plan de gestion de la ressource en eau

** : Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux

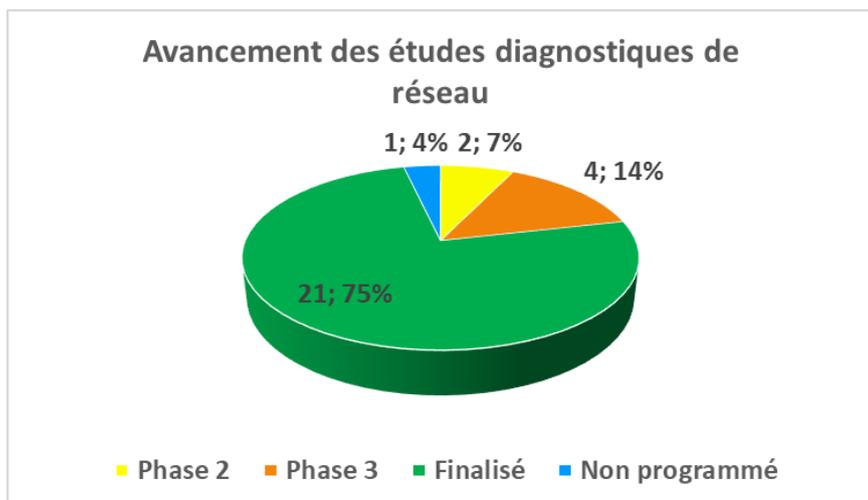
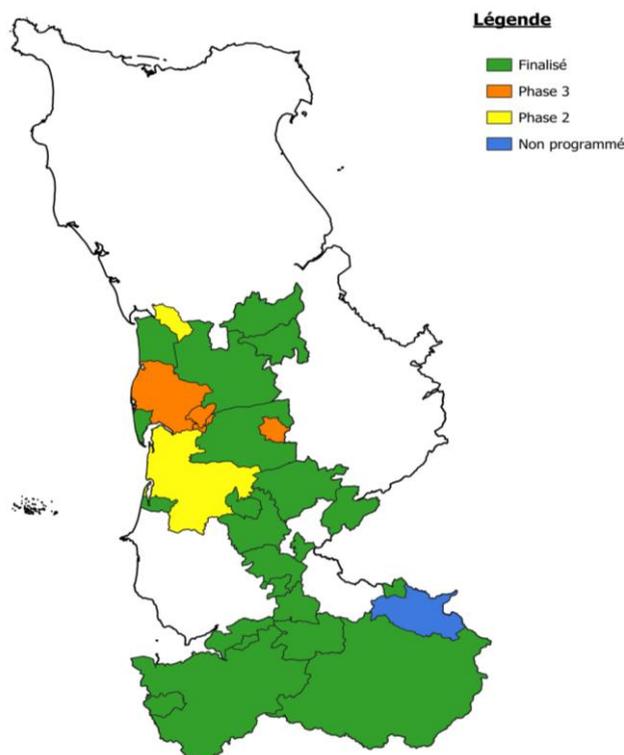
- **La finalisation des diagnostics, des investigations CVM et la sécurisation des sites de production et de stockage.**

Dès le transfert de compétence, des études de diagnostic de réseau ont été engagées ou poursuivies afin d'améliorer le rendement des réseaux, de modéliser les réseaux, d'appréhender les risques liés à la présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans les réseaux de distribution.

Seront finalisées en 2025 les études diagnostiques des CLEP suivants :

Coutances, Saint-Pierre de Coutances, Saint-Malo de la Lande, Cerisy la Salle, Lessay, et Montmartin Cérences.

Les programmes pluriannuels de travaux seront établis à partir de ces études en regroupant les actions de même nature dans le cadre d'opérations globales à l'échelle du SDeau50.



Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

Etude de caractérisation et de réduction du risque lié à la présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans l'eau de distribution :

Le CVM est un gaz classé comme substance cancérigène. Sa présence dans l'eau distribuée par les réseaux d'eau potable est liée à la migration de la molécule dans l'eau à partir de certaines canalisations en PVC.

L'évaluation de ce risque sanitaire est une obligation réglementaire cadrée par l'instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020, modifiant l'instruction n° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012.

En 2023, le SDeau50 a fait appel à un prestataire externe à l'appui d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour piloter cette opération. Les résultats de cette étude devront aboutir à des mesures concrètes de réduction du risque CVM sous forme d'un plan d'actions pluriannuel.

Au cours de l'année 2024, le travail du bureau d'études ALTEREO chargé de cette étude a consisté à réaliser la première phase de l'étude.

Cette phase comporte les éléments suivants :

- Collecter les données disponibles, les analyser et évaluer leur fiabilité
- Renforcer la connaissance des infrastructures par le recueil des connaissances des chargés de projets du et des exploitants du SDeau50
- Préciser les besoins d'études complémentaires
- Proposer des mesures concrètes de réduction du risque pour les points spécifiques désignés prioritaires par l'ARS
- Mettre au point une méthodologie des campagnes de prélèvements

Cette phase s'est achevée en septembre 2024, par la production d'un rapport d'actions prioritaires.

L'AESN a apporté un soutien financier de 50% pour cette phase d'étude.

Globalement les objectifs de cette étude visent à :

- ✓ Réduire le risque en privilégiant des mesures définitives pour la plus grande population exposée,
- ✓ Limiter les dépenses analytiques en privilégiant la capacité d'investissement pour les mesures correctrices,
- ✓ Optimiser l'exploitation des données disponibles sans engager d'investigations redondantes (modèles hydrauliques, cartes de zones à risque ...),
- ✓ Adapter le programme et le nombre de prélèvements en continu, en fonction des résultats des analyses,

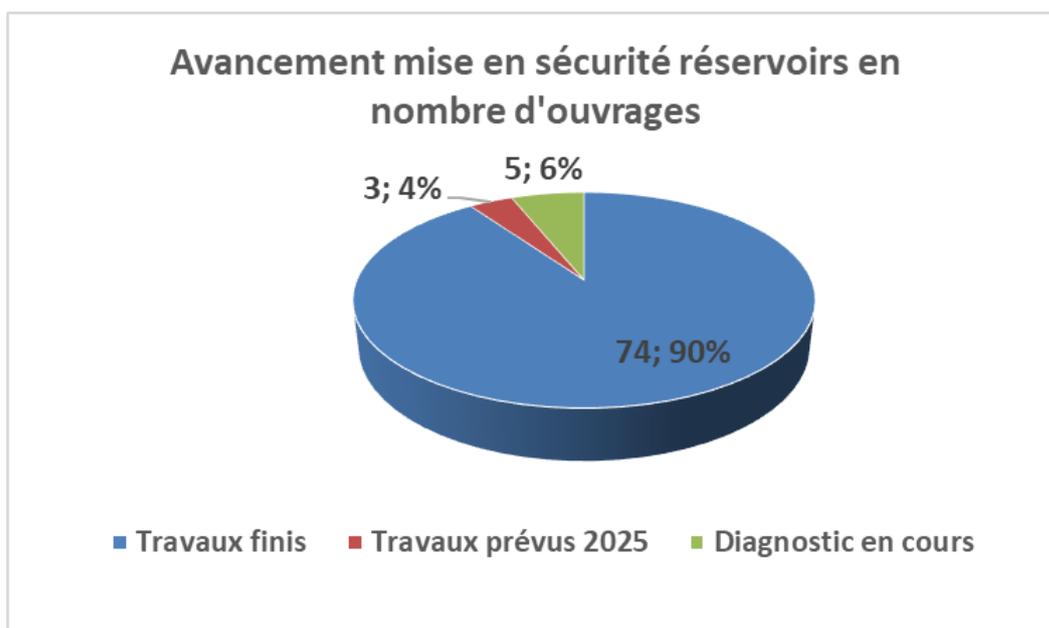
Début 2025, au terme de la consultation des laboratoires, des marchés d'analyse permettront d'effectuer des prélèvements afin de caractériser le risque de présence de CVM dans les réseaux. Ces investigations débiteront au début de l'été 2025, en période ou le réchauffement de l'eau dans les réseaux contribue à faciliter la détection de la molécule de CVM. Des mesures correctives seront entreprises en continu afin de limiter l'exposition des abonnés.

- **La mise à niveau des ouvrages de génie civil**

Dans le cadre de l'actualisation du document unique du SDeau50 la nécessité de mettre en place un nombre important d'aménagements liés à la sécurité des ouvrages a été mise en évidence.

Un programme regroupant la mise en sécurité pour les intervenants des 82 réservoirs classés dangereux est en cours d'exécution afin de compléter les actions préalablement engagées au niveau local.

A ce jour, 90% des réservoirs ont été sécurisés vis-à-vis des risques de chute en hauteur. Le programme de travaux se poursuivra sur 2025-2026 et portera sur les ouvrages pour lesquels les études diagnostiques sont en cours de finalisation



Certains ouvrages sont également concernés par une réhabilitation complète du génie-civil comprenant notamment la réfection de l'étanchéité.

En 2025, 12 nouvelles opérations de réhabilitations seront engagées sur les secteurs suivants :

Commission distribution Sélune aval

- Avranches-Est : 1 ouvrage Réservoir dit de St Brice sur la commune de St Senier sous Avranches
- Baie Bocage : 2 ouvrages St James R08 et Vessey « Loumel » RBC 9/2

Commission distribution Sélune amont

- Gathemo : 1 ouvrage
- La Chaise Baudouin : 1 ouvrage
- Sourdeval : 2 ouvrages à Périers-En-Beauficel et Route de Vire à Sourdeval
- Reffuveille : 2 ouvrages Le Frêchet au Grand-Celland et la Coeurière à Reffuveille

Commission distribution Centre manche littoral

- Coutances : 3 ouvrages à Cambernon
- Agon : poursuite de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une bache au sol

Le recensement des réservoirs à réhabiliter se poursuivra en 2025 sur la base des études diagnostiques du réseau et des ouvrages. Il s'appuiera également sur des études approfondies de l'état structurel et fonctionnel du génie-civil de ces ouvrages. L'objectif étant là aussi de pouvoir établir une programmation pluriannuelle de ces travaux.

▪ **Les travaux sur réseaux**

Les opérations de renouvellement de réseau pourront toujours bénéficier des aides de l'agence de l'eau dans le cadre du 12^{ème} programme mais avec des modalités plus défavorables par rapport au 11^{ème} programme.

En 2024, les taux d'aide maximum étaient les suivants :

Taux d'aide maximum	Aides bonifiées (⇒ 31/10/2024)
Communes pas en ZRR*	40%
Communes en ZRR*	60%

ZRR * : Zone de revitalisation rurale

Le montant plafond des aides était calculé de la manière suivante :

- Volumes annuels économisés x 50 ans x Prix de l'eau (€ HT)

Dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau qui s'appliquera à partir du 1er janvier 2025, la notion de ZRR n'interviendra plus et le montant plafond des aides sera calculé de la manière suivante :

- Volumes annuels économisés x 50 €

Ces nouvelles dispositions moins favorables ont conduit à retenir pour 2025 un taux de subvention maximum de 20% pour tous les projets éligibles aux aides de l'Agence de l'eau.

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de réception préfecture : 25/02/2025

Le renouvellement des réseaux de distribution est le principal enjeu financier des prochaines décennies. Actuellement, le taux moyen de renouvellement effectué sur le périmètre du SDeau50 est de 0.35 % sur les 5 dernières années (2019-2023). Sachant que la durée de vie d'une canalisation est estimée entre 60 et 100 ans selon les matériaux, il sera nécessaire d'accentuer progressivement le renouvellement des réseaux et d'approcher un taux de 1%.

▪ **Les travaux liés à la production d'eau**

Les principales opérations concernant la production d'eau sont les suivantes :

- La poursuite du dossier relatif à la mise en place d'une unité de traitement de la matière organique et de décarbonation sur le site de Lessay. À la suite de la réhabilitation du forage F1, la qualité de l'eau de ce forage a fortement évolué avec une baisse significative de la dureté de l'eau ce qui a permis d'acter en 2024 la suppression du traitement de décarbonatation. Concernant le traitement de la matière organique et des pesticides une série d'analyses a été réalisée fin 2023 ainsi qu'en 2024 sur les 2 forages. A ce stade, les premières analyses ont mis en évidence une baisse significative du COT sur le forage F1. Des métabolites de pesticides ont été détectés sur les 2 forages mais restent individuellement en dessous des limites qualité. Les derniers résultats sont attendus début 2025. A l'issue de ces résultats il sera possible de statuer sur la filière de traitement retenue. Parallèlement, des conventions seront établies avec les industriels qui représentent 80% de la consommation d'eau potable du secteur de Lessay. L'objectif étant de sécuriser le financement de l'usine sur la durée en cas de modification substantielle de l'activité industrielle. Du fait de ces nouvelles données, la consultation des entreprises pour les travaux interviendra courant 2025 à l'issue des arbitrages sur la redéfinition de la filière de traitement.
- L'étude sur l'optimisation de la station de traitement de déferrisation et de démanganisation de Gavray initiée en 2024 sera finalisée en 2025.
- Du fait du déclassement de la molécule l'ESA Métolachlore comme métabolite pertinent en 2022, le code de la santé publique ne comporte plus de norme relative à ce paramètre. L'engagement d'une étude spécifique à cette problématique, regroupant plusieurs stations de traitement d'eaux souterraines afin de respecter les nouvelles normes de potabilité a en conséquence été reportée.
- Une étude diagnostique de la filière de traitement complet de la Gaubardière est prévue en 2025 dans un objectif d'optimisation globale de la filière de traitement.
- Une étude diagnostique de la filière de traitement complet de Saint-Sauveur Lendelin est également prévue en 2025 dans l'objectif d'étudier différents scénarios possibles : optimisation de la filière de traitement actuelle ou construction d'une nouvelle usine. Dans un premier temps, un remplacement de l'armoire électrique et de l'automate sera engagé en 2025.
- Un précédent inventaire avait mis en évidence la nécessité de corriger certaines insuffisances portant sur l'équilibre calco-carbonique (agressivité de l'eau), et/ou les teneurs en fer et manganèse de petites unités de traitement. Une étude diagnostique portant sur 25 petites stations et étalée sur 3 ans sera ainsi lancée en 2025 avec le calendrier de réalisation suivant :

	2025	2026	2027
Centre Littoral	1	1	1
Centre Bocage	3	2	0
Sienna	0	0	0
Sélune amont	5	5	3
Sélune aval	1	2	1
	10	10	5

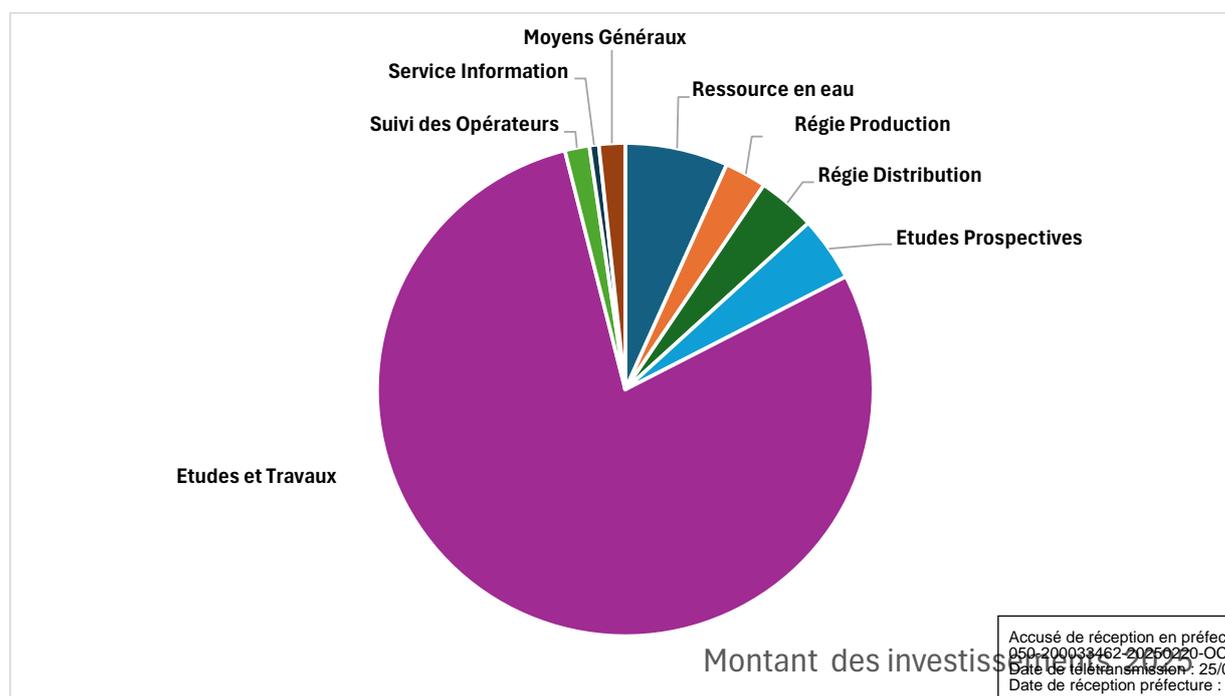
▪ **Le tableau récapitulatif des investissements par direction**

Le montant HT tient compte des restes à réaliser et des nouveaux crédits.

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

Direction	Libellé	Montant HT
Ressource en eau 1 110 259,58 €	Acquisition foncière	393 116,49 €
	Aménagement terrain	386 385,80 €
	Equipements	27 000,00 €
	Etude	93 757,29 €
	Informatique/Logiciel	10 000,00 €
	Sécurisation	105 000,00 €
	PSE subventionné à 100 %	95 000,00 €
Régie 1 076 000,67 €	Production	451 852,23 €
	Distribution	624 148,44 €
Etudes prospective 700 000 €	CVM	400 000,00 €
	Schéma directeur	300 000,00 €
Etudes et travaux 13 024 687,10 €	Acquisition foncière	4 673,00 €
	Aménagement terrain	60 000,00 €
	Bâtiment	4 052,06 €
	Canalisations	7 460 671,75 €
	Equipements	462 261,54 €
	Etude	1 307 084,81 €
	Réservoirs	3 201 284,60 €
	Sécurisation	275 236,04 €
	Station de traitement	229 423,30 €
	Véhicules	20 000,00 €
Suivi des opérateurs 265 239,83 €	Equipements	265 239,83 €
Service Information 101 363,90 €	Etude	55 000,00 €
	Informatique/Logiciel	46 363,90 €
Moyens généraux 282 028,71 €	Amenagement Bâtiment	254 728,71 €
	Etude	6 400,00 €
	Mobilier	5 500,00 €
	Véhicules	15 400,00 €
	TOTAL	16 559 579,79 €

Orientations budgétaires 2025 par direction

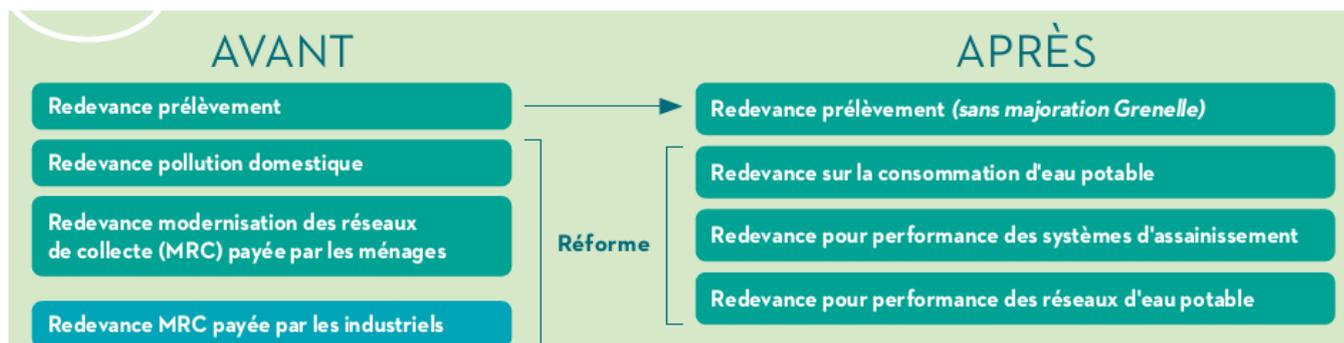


5.4 - Hypothèses retenues pour la construction du budget annexe « compétence facultative eau »

Les orientations budgétaires 2025 s'inscrivent dans un contexte économique contraint par l'inflation et une croissance faible. Dans ce contexte, le travail d'optimisation des recettes et de maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement devra être renforcé en 2025 afin de préserver la capacité d'autofinancement des investissements et d'ajuster le recours à l'emprunt.

Sur cette base, le niveau d'épargne brute 2025 est estimé à 4 M€ et la capacité de désendettement proche de 7 années. Ces indicateurs de pilotage permettent d'évaluer la faisabilité de la stratégie financière retenue et présentée lors des différentes réunions de travail (commission des finances, bureau syndical et commissions de distribution).

- En matière d'énergie, la compensation financière versée par le SDEM ne sera pas reconduite. Selon le BPU pour 2025 issu du marché avec le SDEM, les prix unitaires diminuent et les tarifs d'acheminement (TURPE) augmentent. Ce qui se devrait se traduire par une baisse de 10 %. Compte tenu de son caractère industriel et commercial, le SDeau50, sur sa demande, a pu bénéficier, pour 2024, d'un dégrèvement de l'ex taxe CSPE renommée accise sur l'électricité d'un montant d'environ 95 k€. Dans le cas où cette disposition serait reconduite, celle-ci serait renouvelée.
- Les autres charges courantes concernant les prix des fournitures et pièces devraient rester à des niveaux élevés. Par ailleurs, la rémunération à verser aux concessionnaires est en augmentation en fonction des modalités contractuelles et selon les indices de prix.
- La prise en compte de la réforme des redevances Agence de l'eau qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Les factures d'eau émises à compter de cette date devront comporter les tarifs des nouvelles redevances, peu importe la période de consommation.
- Le SDeau50 est chargé de facturer la redevance sur la consommation d'eau potable auprès des abonnés et des industriels. Sont exonérés, l'activité agricole dans la mesure où un compteur spécifique bâtiment d'élevage est raccordé au réseau d'eau potable.



Le SDeau50 a fixé une contrevaletur de 0.009 €/m³ en sus sur le taux de 0.170 €/m³ retenu par les agences pour couvrir les éventuels impayés (3%) et un coefficient de prudence (2 %).

- L'évolution des dépenses de personnel

Une présentation détaillée sur les ressources humaines est prévue au point 7

La masse salariale est composée de deux parties :

- Celle, contrainte sur laquelle la collectivité n'a aucune ou très peu de capacité à intervenir : le traitement calculé en référence à une grille indiciaire, les évolutions législatives et réglementaires, les mouvements de personnel ou encore le « GVT » (glissement vieillesse technicité)
- Celle, choisie et concertée qui intègre des décisions locales telles que les créations de postes, promotions internes, régime indemnitaires, les heures supplémentaires, les charges accessoires (assurance, mutuelle, prévoyance.....).
- Les recettes de fonctionnement des budgets annexes proviennent de la vente d'eau aux usagers du service. Les tarifs 2025 ont été définis en concertation avec les membres du bureau syndical et des 5 commissions distribution. Une augmentation de 10 Euros sur les parts fixes inférieures à 50 € et 7,50 € sur les parts fixes supérieures à 50 € avec un plafonnement des parts fixes à 110 €. Une augmentation sur la part variable pour les tranches tarifaires inférieures à 1 € le m³ afin de couvrir le coût d'exploitation (production/distribution).

Accusé de réception en préfecture
050 200923462 20250220-002035103-PA-02-01
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

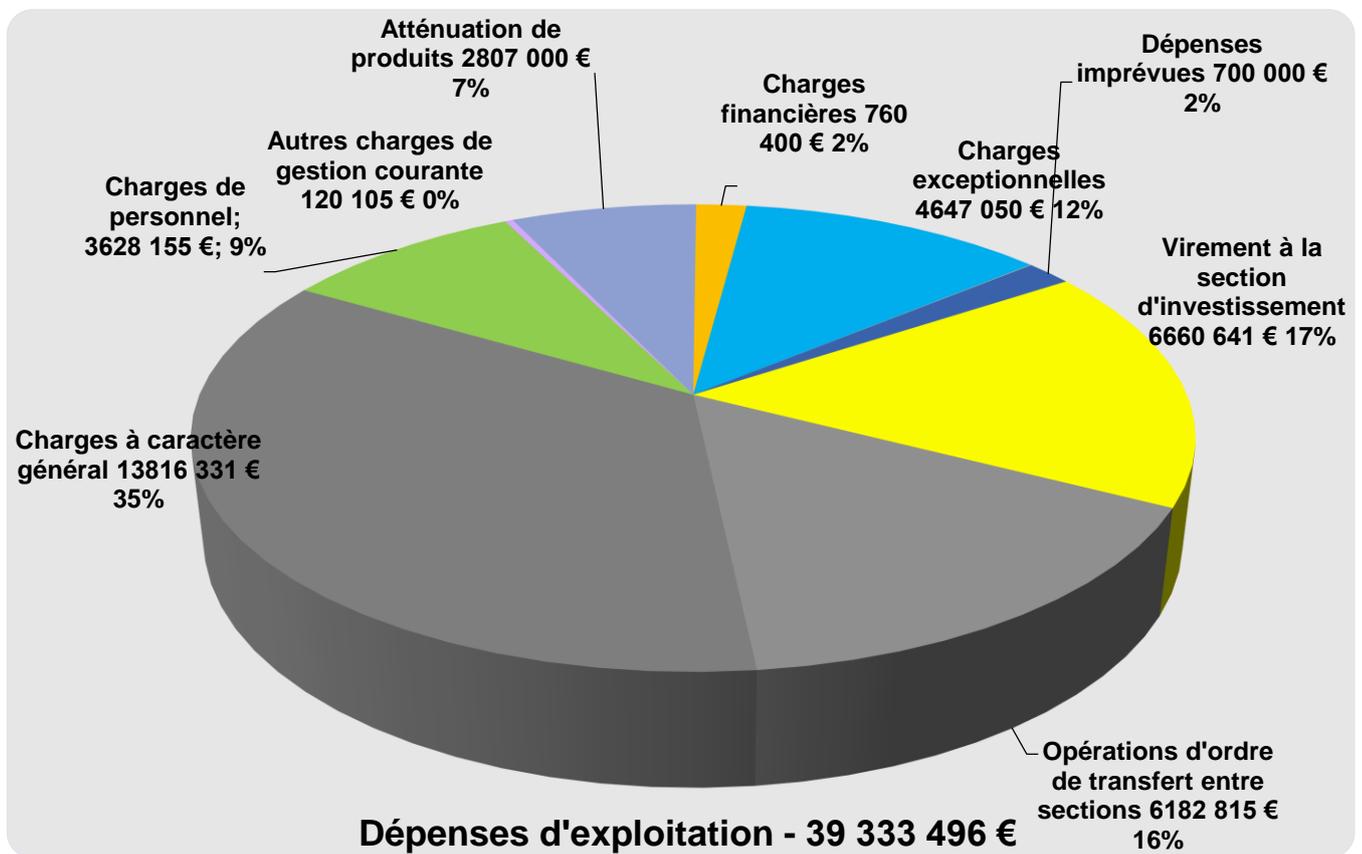
- Concernant l'investissement, Les orientations 2025 sont définies sur le taux de réalisation de 2024. Le montant des crédits de paiement pour 2025 est estimé à 14.600 M€ financé, d'une part, par des aides des Agences de l'Eau estimées à 2 M€ qui subissent elles aussi des contraintes budgétaires et peuvent laisser à penser que les niveaux de subventionnement seront à l'avenir de plus en plus contraints, et d'autre part par autofinancement ou par emprunt qui sera actualisé en fonction de la planification de la réalisation des travaux. A ce stade, le montant des investissements fait apparaître un besoin de financement de 4.8 M€ qui viendra se déduire du fonds de roulement en fonction des résultats projetés pour l'année 2024 estimés à 15.163 M€.

Ce scénario permet de conserver, à la fin de l'année 2025, un fonds de roulement estimé à 6.0205 M€.

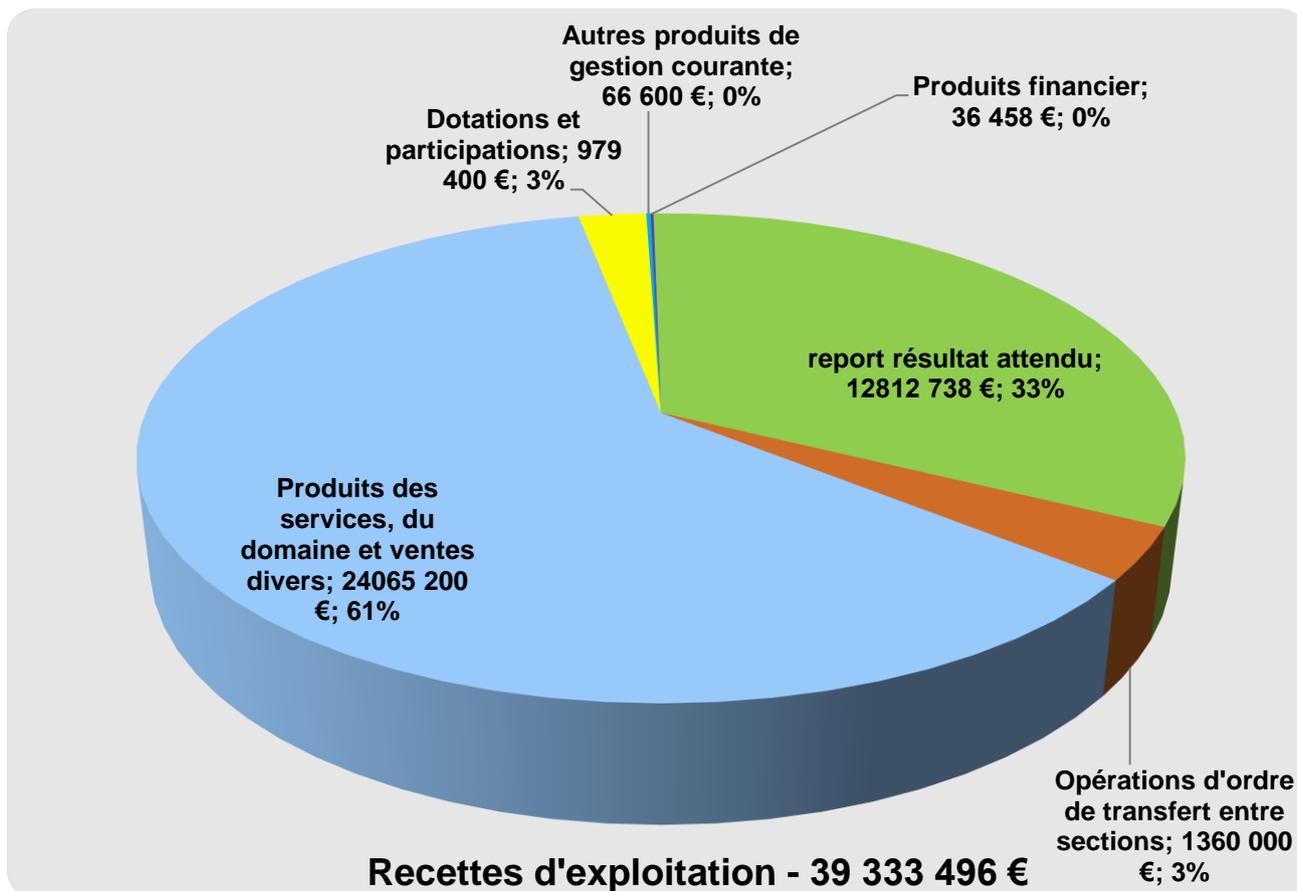
5.5 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2025

5.5.1 - Budget annexe « compétence facultative eau »

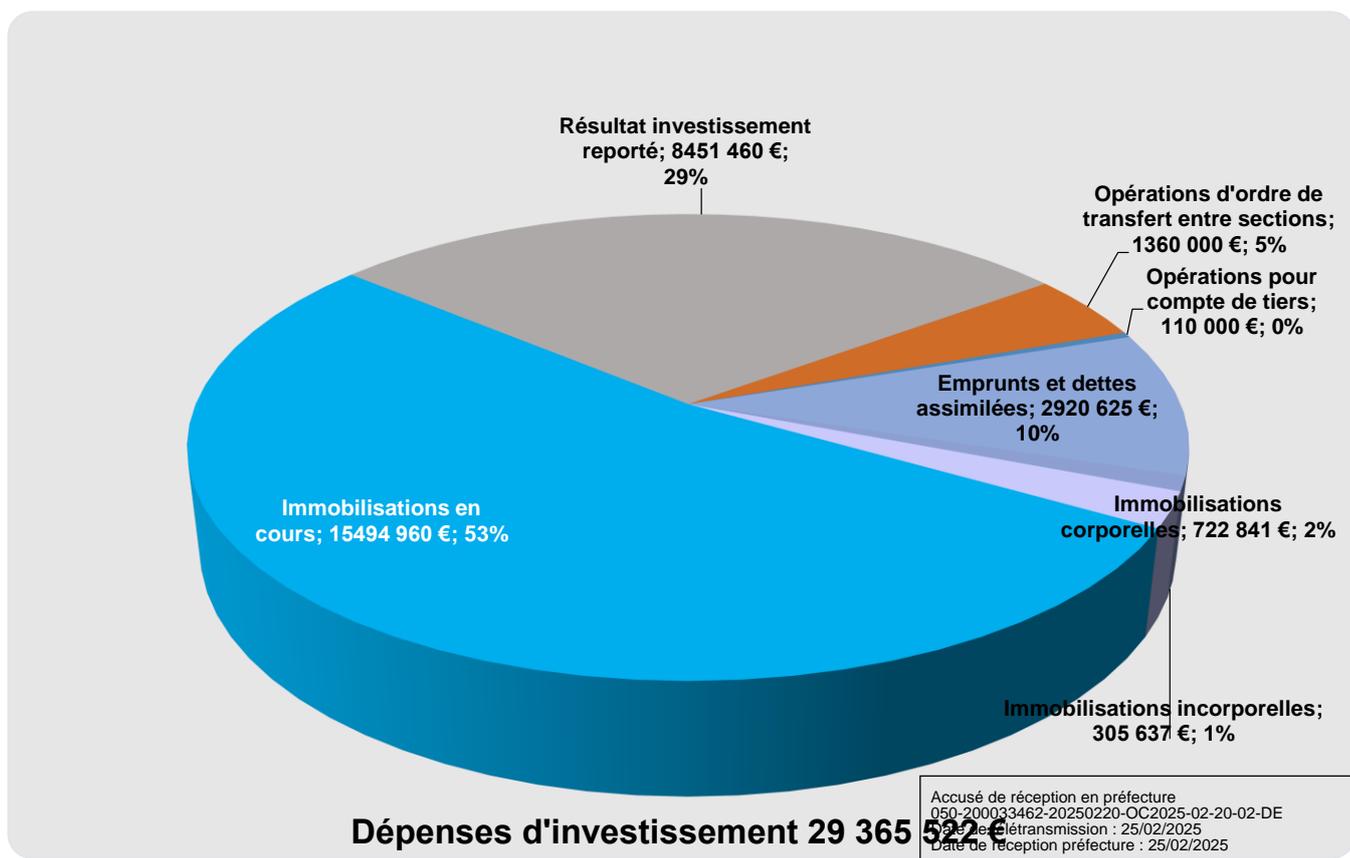
▪ Section d'exploitation – Dépenses



▪ **Section d'exploitation – Recettes**

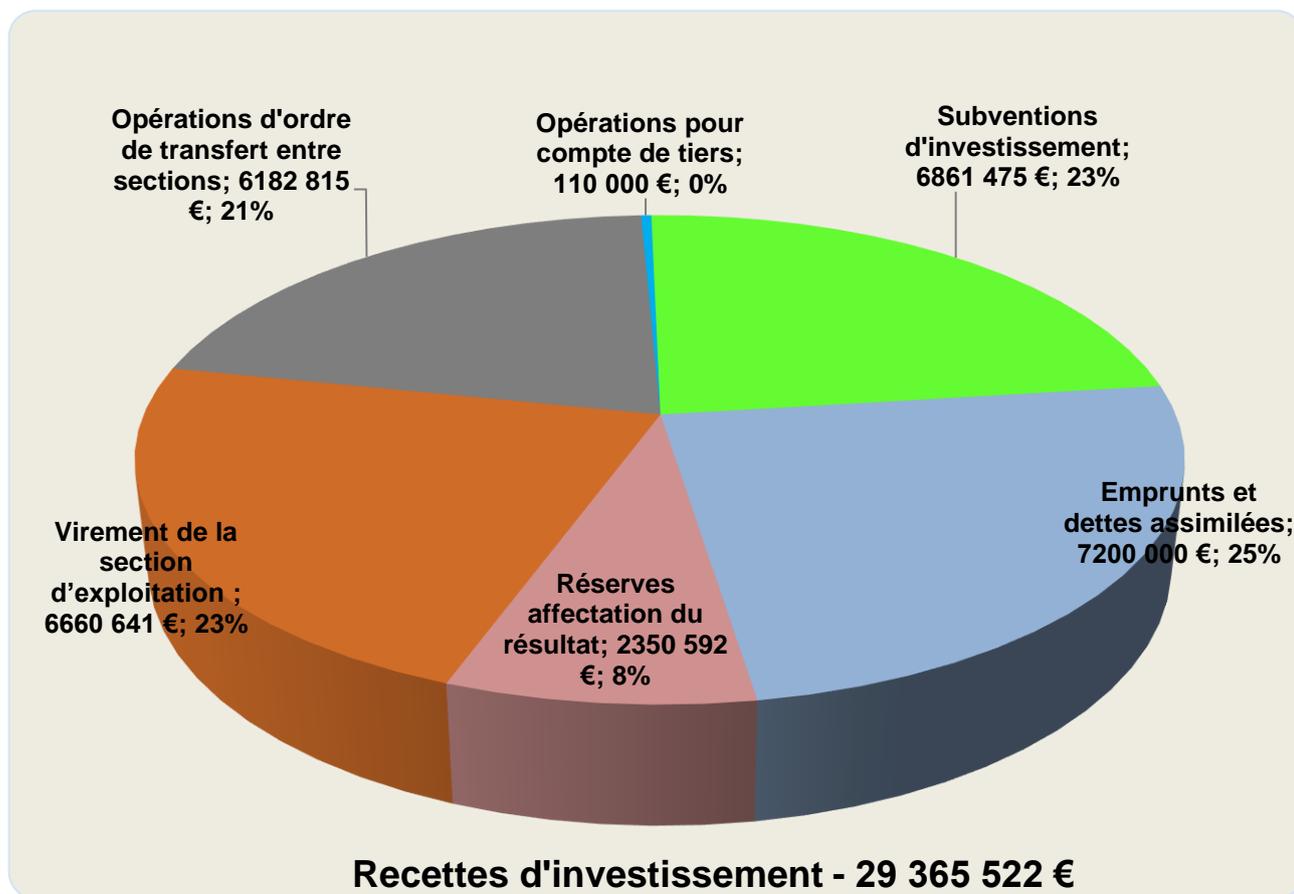


▪ **Section d'investissement – Dépenses**



Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

▪ **Section d'investissement – Recettes**

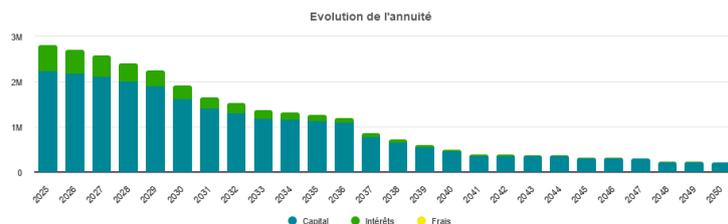
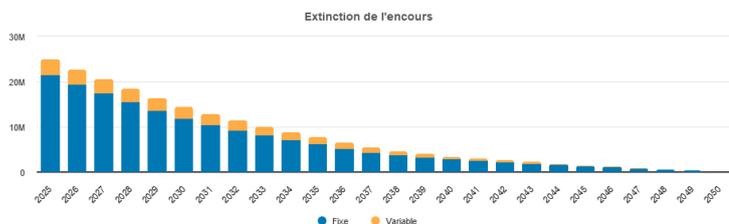


5.5.2 - Etat de la dette des budgets annexes liés à la compétence à la carte

Pour l'année 2025, l'état des emprunts regroupés au sein du SDeau50 au titre de la compétence à la carte est le suivant :

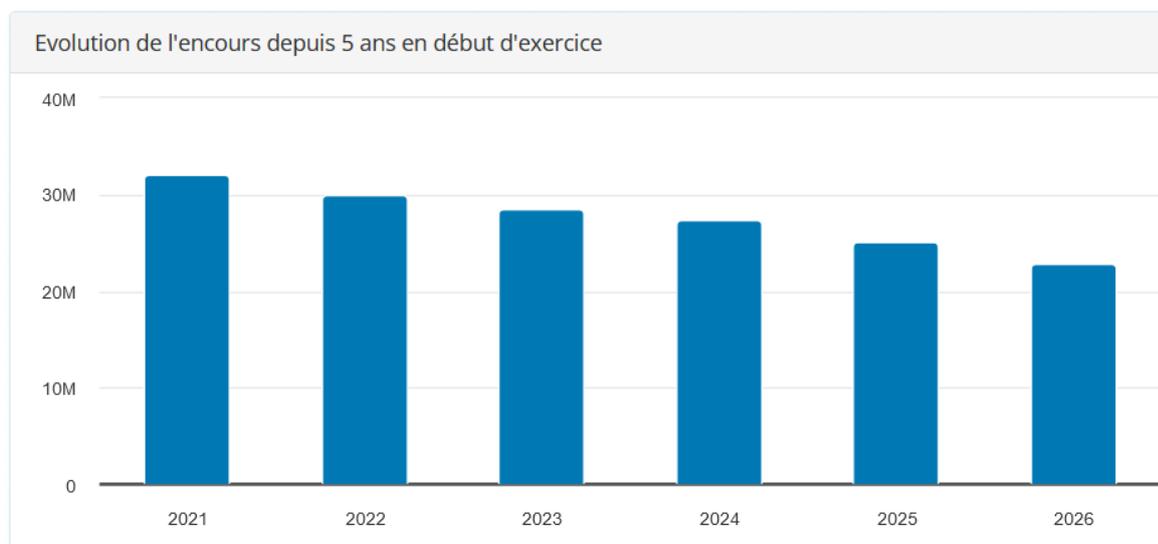
- 107 emprunts - Encours de la dette : 25 085 441.81 € - à cela s'ajoute un prêt réalisé en 2024 qui sera débloqué en 2025 pour 3 200 000 € soit un encours de 28 285 441.81 €
- Annuité : 3 056 182.74 € (dont amortissement env. 2 460 000.00 €) - Taux moyen : 2.40 %

Les évolutions de l'encours et des annuités de la dette sont les suivantes :



Accusé de réception en préfecture
 050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
 Date de télétransmission : 25/02/2025
 Date de réception préfecture : 25/02/2025

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice sans la réalisation de nouveaux emprunts en 2025



5.5.3 - Evolution budgétaire 2020-2024

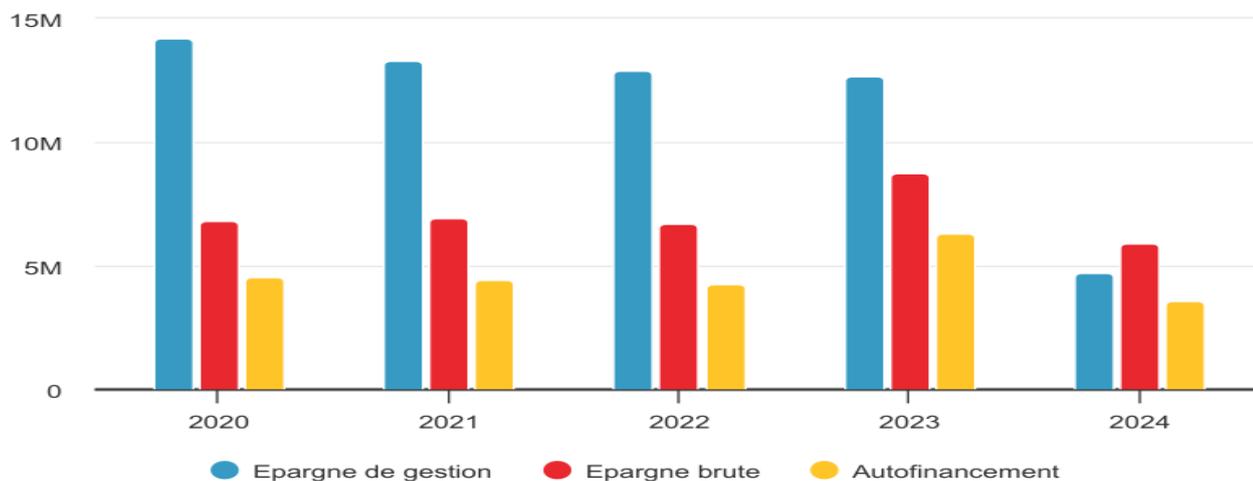
Les soldes intermédiaires de gestion du budget annexe de la compétence facultative eau :

SIG	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement courant	25 339 701	25 048 310	25 662 526	24 656 724	22 682 989
Dépenses de fonctionnement courant	11 132 975	11 741 525	12 752 995	12 006 914	17 985 929
Epargne de gestion	14 206 726	13 306 785	12 909 531	12 649 810	4 697 060
Résultats financiers	-742 726	-698 787	-639 906	-464 258	-817 579
Résultats exceptionnels	-6 620 275	-5 660 320	-5 570 298	-3 457 797	2 010 542
Epargne brute	6 843 724	6 947 678	6 699 327	8 727 755	5 890 023
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	2 313 577	2 535 625	2 439 753	2 421 965	2 303 319
Epargne Disponible (Autofinancement net)	4 545 852	4 412 053	4 259 574	6 305 790	3 586 704
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	26.54 %	27.49 %	25.79 %	34.24 %	23.66 %
Dette au 31 12	32 794 249	30 302 451	28 539 698	27 388 733	25 085 414
Capacité désendettement	4,79	4,36	4,26	3,14	4,26

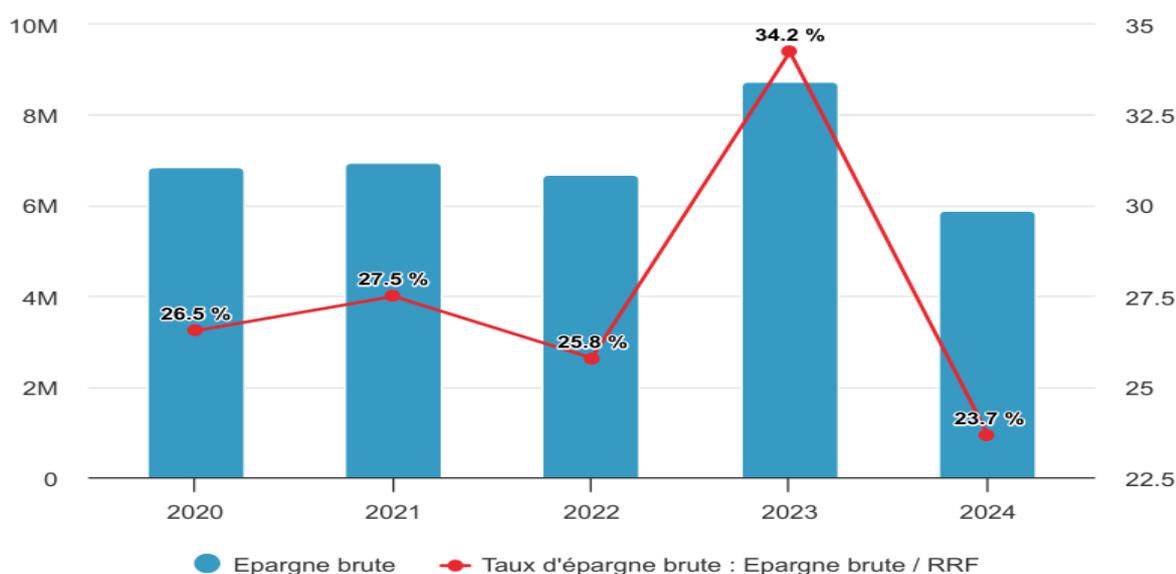
Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

On constate que les recettes de vente d'eau sont en diminution par rapport aux années précédentes tandis que les dépenses de fonctionnement augmentent. A ce stade, les données sur les volumes ne sont pas connues. En raison de la fusion des budgets, les épargnes ont été impactées par l'absence de rattachement des charges et des produits en 2023 (1.020 M€) et la contractualisation des nouveaux marchés. L'épargne nette devrait osciller entre 4 M€ et 4.5 M€ et resterait constante.

Evolution des niveaux d'épargne



Focus sur l'épargne brute



La construction budgétaire du SDeau50 est axée sur la volonté de maintenir une épargne brute significative. Cette volonté sera réaffirmée à nouveau dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 malgré le contexte économique actuel.

Evolution des recettes d'exploitation

- Les ressources d'exploitation

	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation RRF
2020	25 789 724	-
2021	25 269 703	-2.02 %
2022	25 972 457	2.78 %
2023	25 493 451	-1.85 %
2024	24 893 035	-2.36 %

Accusé de réception en préfecture
 050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
 Date de télétransmission : 25/02/2025
 Date de réception préfecture : 25/02/2025

6- Budget principal de la Compétences Obligatoires – Orientations budgétaires

6.1 - Hypothèses retenues pour la construction du budget 2025

- Budget de fonctionnement :
 - Prise en compte des charges de fonctionnement communes à l'ensemble des budgets préalablement financées par le budget principal, avec l'application d'une clé de répartition validée par le comité syndical. Celle-ci est fixée à 45 % pour la compétence obligatoire et 55 % pour la compétence facultative eau.
 - Prise en compte de l'ensemble des charges de personnel de droit public avec remboursement par le budget annexe de la compétence facultative eau des charges lui étant dédiées.
 - Prise en compte des dépenses liées à la compétence obligatoire

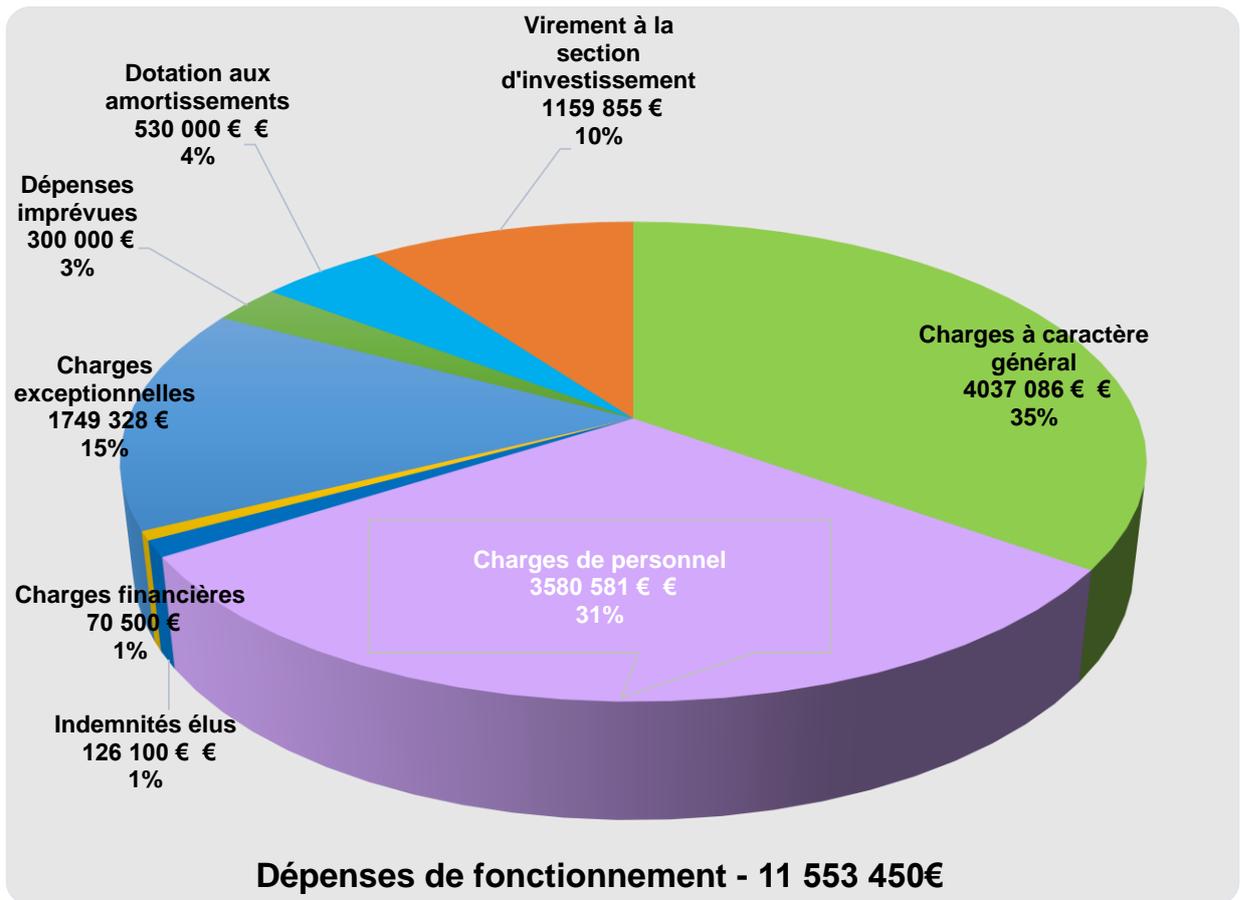
Les recettes de fonctionnement du budget principal proviennent :

- Du remboursement par le budget annexe de la compétence facultative eau
- De l'adhésion des membres à la compétence obligatoire
- Des aides des agences de l'eau correspondant aux postes liés à l'animation sur les AAC, au Sages aux études.

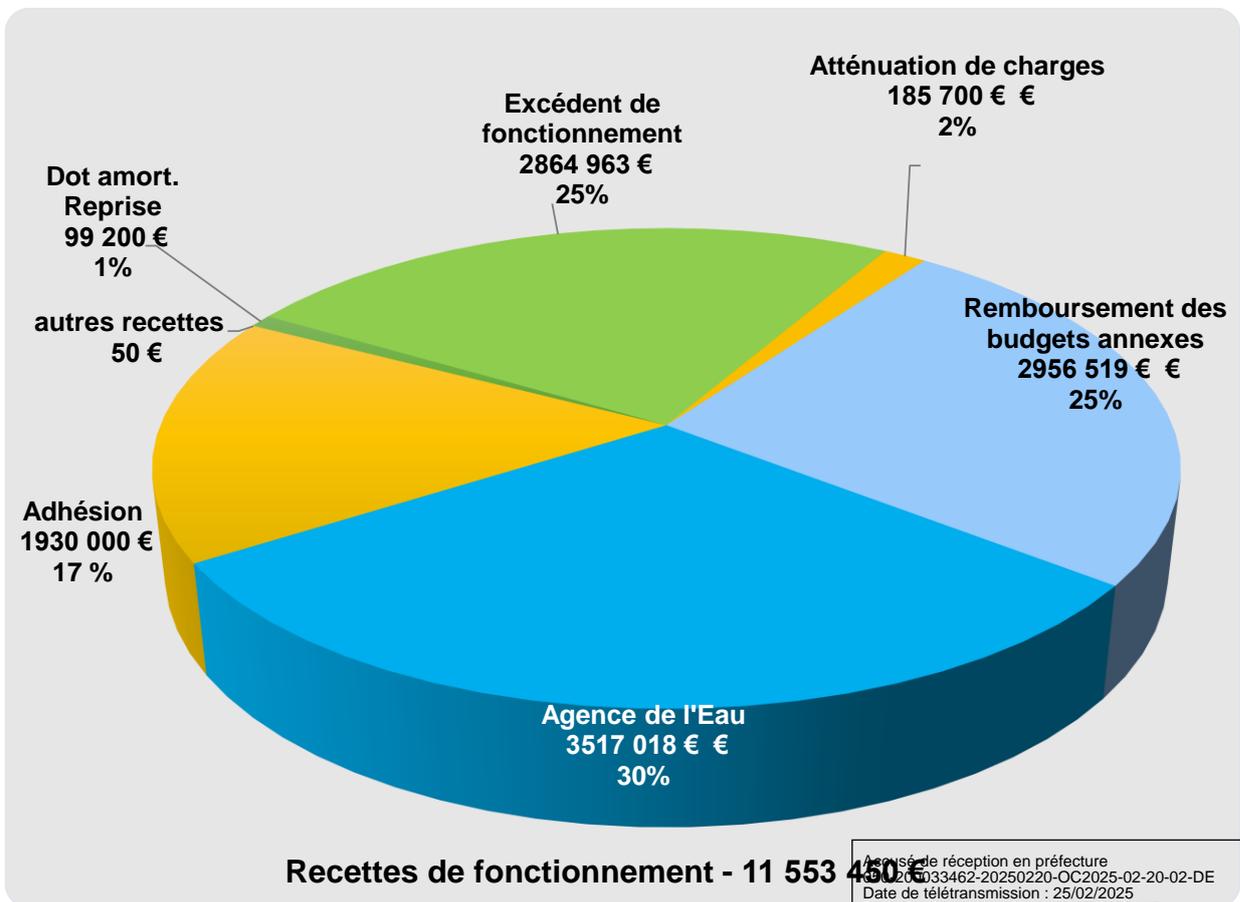
- Budget d'investissement :
 - Prise en compte des études et travaux liés à la compétence obligatoire, les travaux d'aménagement phase 1 du bâtiment administratif selon la clé de répartition susvisée.
 - Prise en compte des dépenses liées au parcours cyber phase 2 à hauteur de 45 %
 - Les charges financières et patrimoniales liées à la construction des interconnexions

6.2 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2025

▪ Section de fonctionnement - Dépenses

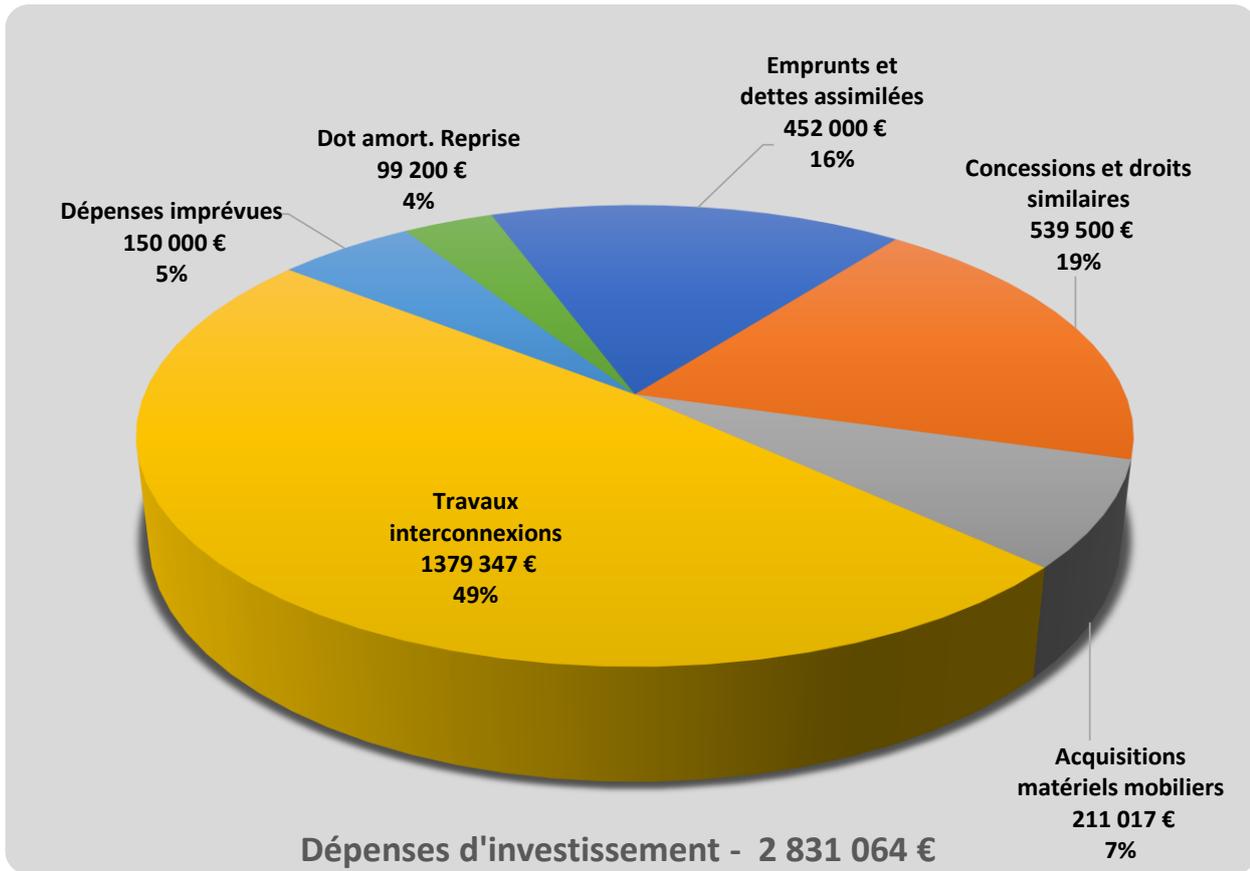


○ Section de fonctionnement - Recettes

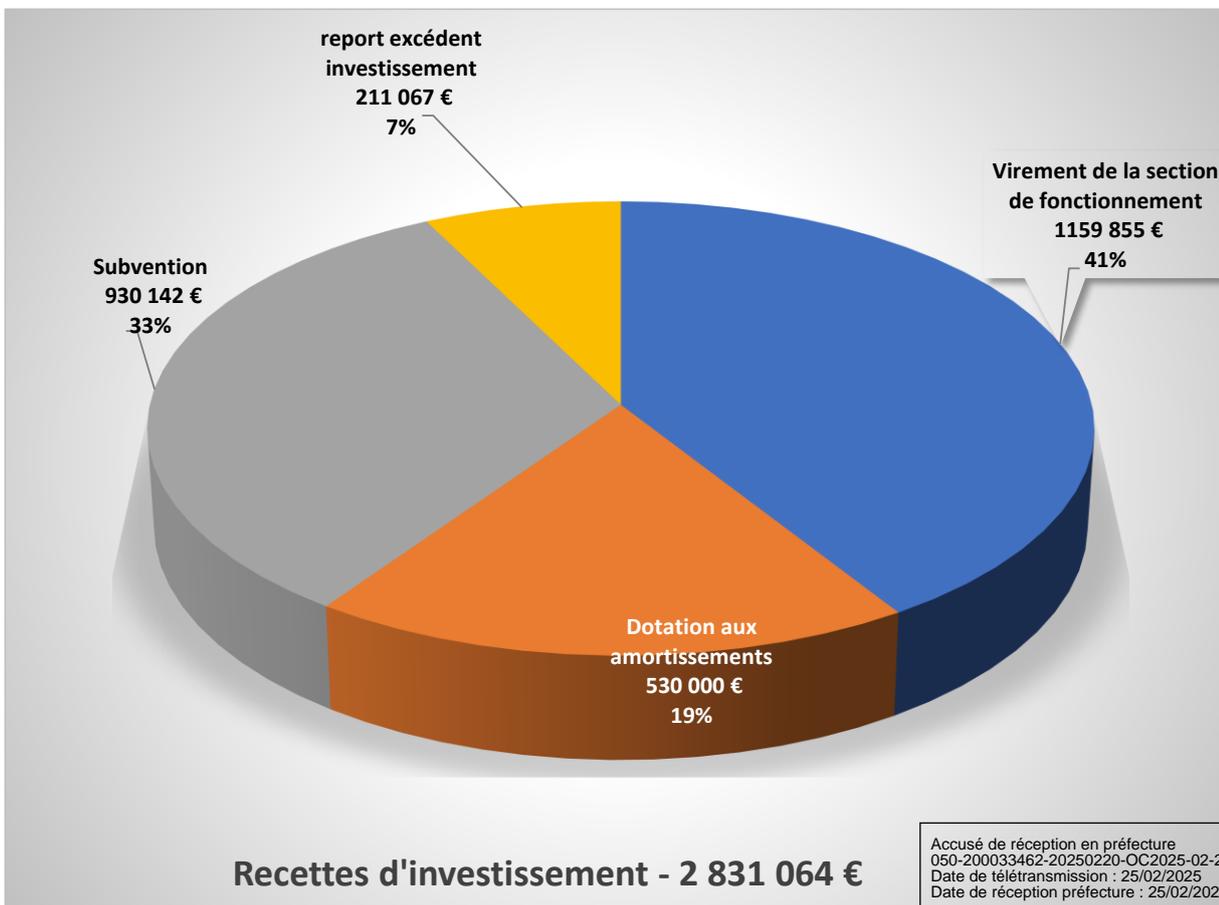


Avis de réception en préfecture
 430226033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
 Date de télétransmission : 25/02/2025
 Date de réception préfecture : 25/02/2025

▪ Section d'investissement – Dépenses



▪ Section d'investissement - Recettes

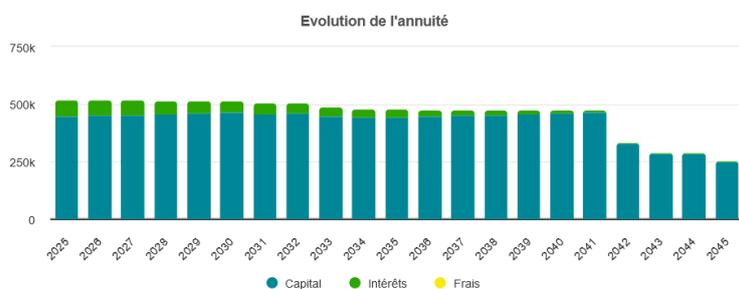
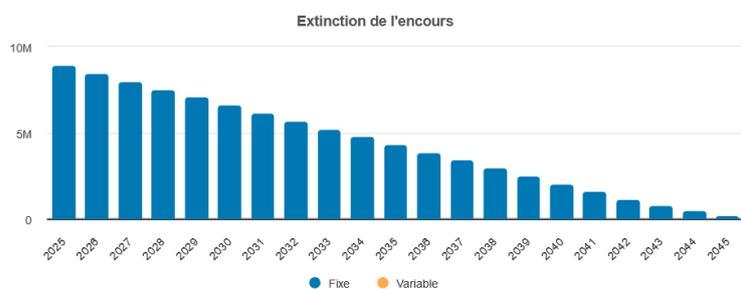


Accusé de réception en préfecture
 050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
 Date de télétransmission : 25/02/2025
 Date de réception préfecture : 25/02/2025

6.3 - Etat de la dette

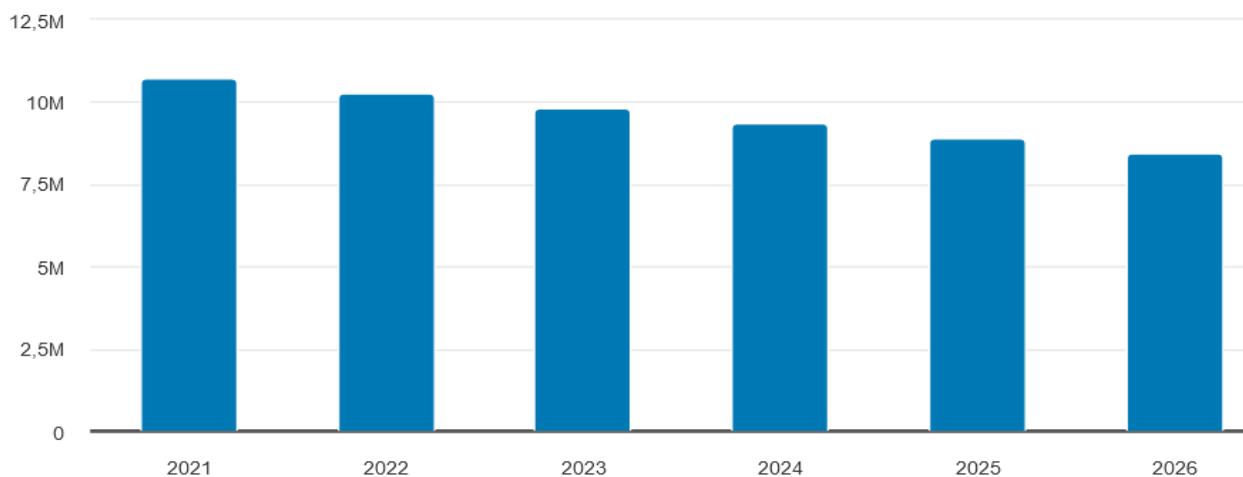
Pour l'année 2025, l'état des emprunts regroupés au sein du SDeau50 au titre de la compétence obligatoire est le suivant :

- 11 emprunts - Encours de la dette : 8 915 415.65 €
- Annuité : 519 466.16 € (dont amortissement = 450 405.17 €) - Taux moyen : 0.79 %



Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice sans la réalisation de nouveaux emprunts

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



Structure des emprunts : 100 % taux fixe

6.4 - Evolution budgétaire 2020 – 2024

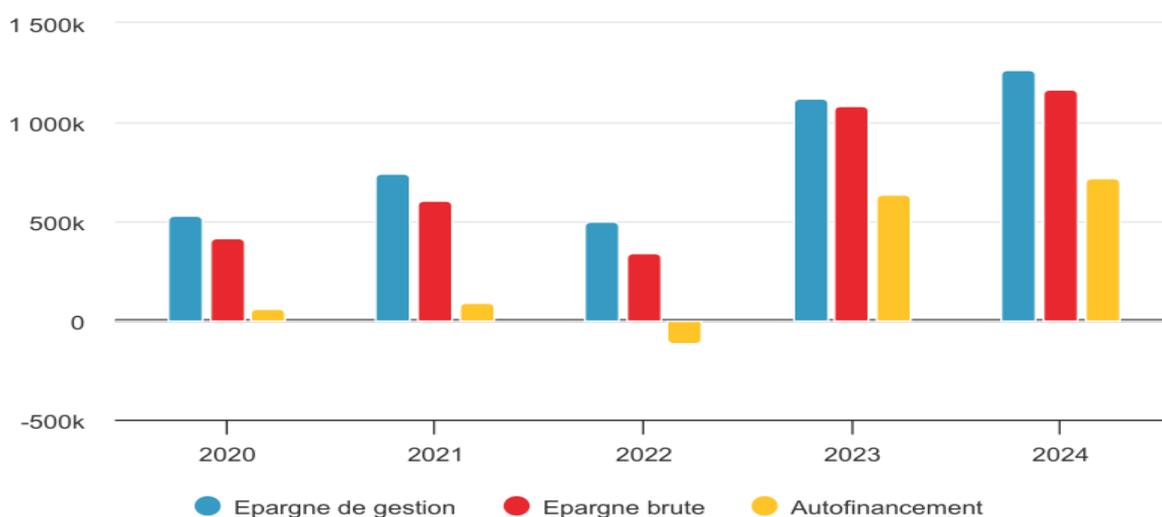
Les soldes intermédiaires de gestion du budget principal de la compétence obligatoire qui tient compte d'une fusion budgétaire au 1^{er} janvier 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement courant	4 666 547	5 111 418	5 064 466	5 199 380	5 821 992
Dépenses de fonctionnement courant	4 139 814	4 367 357	4 567 500	4 078 973	4 554 185
Epargne de gestion	526 732	744 061	496 966	1 120 407	1 267 807

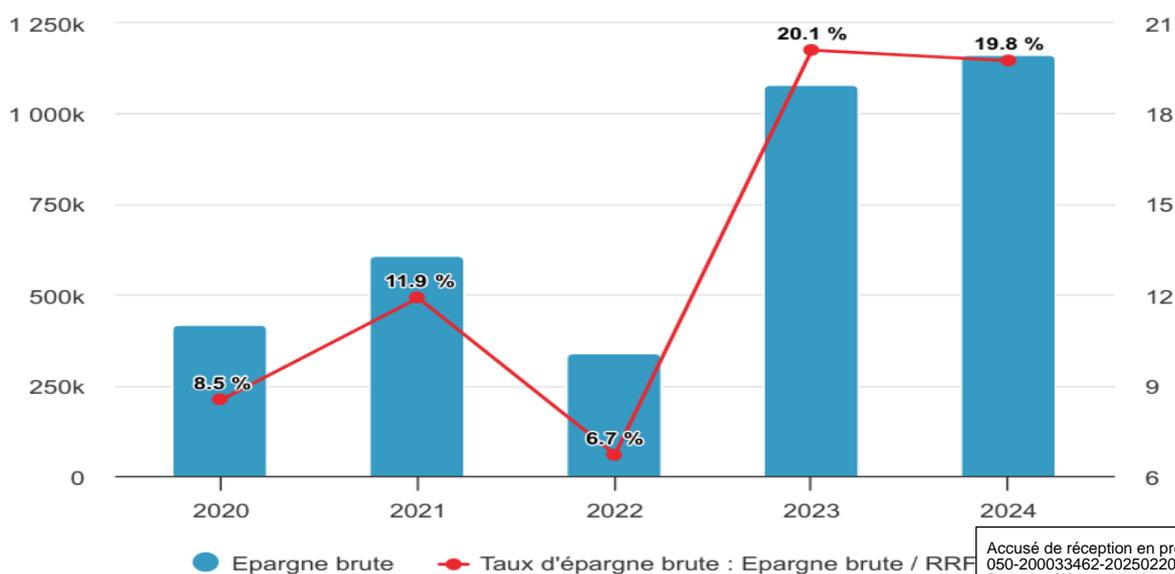
Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception en préfecture : 25/02/2025

Résultats financiers	-55 375	-81 932	-79 056	-70 199	-77 749
Résultats exceptionnels	-52 172	-53 632	-77 813	29 919	-25 442
Epargne brute	419 185	608 497	340 097	1 080 127	1 164 616
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	356 063	520 264	454 525	444 370	447 373
Epargne Disponible (Autofinancement net)	63 122	88 233	-114 428	635 758	717 243
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	8.52 %	11.89 %	6.71 %	20.1 %	19.75 %
Dette au 31 12	10 781 948	10 261 683	9 807 158	9 362 789	8 915 416
Capacité de désendettement	25,72	16,86	28,84	8,67	7,66

Evolution des niveaux d'épargne



Focus sur l'épargne brute



Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

- [Evolution des recettes d'exploitation](#)

	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation RRF
2020	4 919 622	-
2021	5 118 293	4.04 %
2022	5 067 611	-0.99 %
2023	5 374 695	6.06 %
2024	5 897 607	9.73 %

7 - Prévisions budgétaires 2025 relatives aux ressources humaines et moyens généraux

7.1 – Locaux administratifs

En 2024, le SDeau50 s'est porté acquéreur pour un montant de 1 537 000 € hors frais de l'ancien siège de l'agglomération Saint-loise 101 rue Alexis de Tocqueville à Saint Lô . Depuis le 2 juillet 2024, les services du siège ont été transférés à cette nouvelle adresse, et les anciens locaux situés 110 rue de la liberté ont été rendus. Pour ces nouveaux locaux, des contrats de maintenance ont été conclus et il est envisagé des travaux de rénovation énergétique avec une maîtrise d'œuvre externe. En effet, suite à un audit énergétique réalisé par le SDEM, il s'avère que pour se conformer au décret tertiaire, il conviendra de revoir l'isolation du bâtiment et son mode de chauffage. Afin de pouvoir solliciter des subventions, ce projet a été transmis à Saint-Lô Agglo afin d'être intégré à son CRTE et validé par les services de l'Etat. La rénovation sera effectuée sur 2 années consécutives pour un montant total de 985 000 €, la répartition de cette charge est de 45% sur le budget compétence obligatoire et 55 % € sur le budget compétence facultative.

7.2 - Structure des effectifs et temps de travail

Au 1^{er} janvier 2025, le SDeau50 compte 77 emplois pourvus et 3 remplaçantes pour des agents en longue maladie ou à temps partiel thérapeutique. Deux agents absents ne sont pas remplacés actuellement.

Postes non permanents :

- 2 Animateurs SAGE (contrats de projets)
- 3 Apprentis : un présent toute l'année les autres pour 8 mois mais un nouvel appel à candidature sera lancé pour continuer à former des jeunes dans le but d'anticiper les départs en retraite à venir.

Postes permanents :

- 63 par des agents à temps complet (35h/35h) :
 - 40 de droit public titulaires
 - 3 de droit public en CDI
 - 5 de droit public en CDD
 - 14 de droit privé en CDI
- 4 par des agents à temps partiel
 - 3 de droit public titulaire, filière administrative
 - 1 de droit public en CDD filière technique
- 3 par des agents à temps non complet correspondant à un équivalent de 1.00 ETP
 - 3 de droit public titulaire, 2 filière administrative, 1 filière technique

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

De plus des postes sont vacants au 1^{er} janvier 2025 :

- Deux postes d'animateur SAGE : un a été pourvu le 6 janvier, l'autre le sera le 17 février 2025
- Un emploi d'agent d'exploitation régie secteur centre et un agent d'exploitation secteur sud créé pour impossibilité de recruter un remplaçant de longue maladie en CDD et afin d'anticiper de futurs besoins avec des départs en retraite prévisibles
- Un emploi de directeur interconnexions et grandes études
- Un emploi de chargé de communication
- Un emploi de coordonnatrice comptable

7.3 – Masse salariale

En préambule, il convient de préciser que du fait du report du vote du budget de l'état, et du projet de Loi de finance de la sécurité sociale, de grosses incertitudes pèsent notamment sur les taux de cotisations qui pourraient fortement être revalorisées. En effet les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL pour le faire évoluer de 31.65% à 34.65% en 2025 et jusqu'à 43.65% en 2028. Une interrogation demeure cependant sur le rythme de progression du taux de cotisation. Cela représente 40 000 € de cotisations de retraite supplémentaire pour 2025.

De plus, le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 1^{er} janvier 2025, comme en 2023, à 9,88 % après 8,88 % en 2024. Soit une hausse de cotisation de 13 000 euros environ.

Par ailleurs conformément à la réglementation en vigueur, le SDeau50 a mis en place la participation employeur à la mutuelle prévoyance pour les agents de droit public. Celle-ci est fixée à 7€ par mois et par agent qui remplira les conditions et en fera la demande, soit un prévisionnel d'environ 4 000 €.

Enfin, le contrat d'assurance statutaire connaît pour 2025 une forte augmentation : son taux de cotisation passe de 5.65% à 9.45 % soit un prévisionnel de dépense de 90 000 € supplémentaires.

Les dépenses de personnel 2025, présentées dans le cadre du présent ROB correspondent aux charges des emplois présents au tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025 et des recrutements à prévoir en 2025. Certains recrutements (nouveaux postes ou postes actuellement vacants) pourraient toutefois être reportés en fonction de l'évolution des charges sociales encore incertaines.

Concernant les nouveaux postes envisagés :

- Un poste de technicien chargé de prévention à mi-temps
- Un poste de chargé de mission affaires foncière et urbanisme
- Un poste d'animateur ressource en eau chargé des démarches AAC de surfaces à partir de juillet 2025
-

A aussi été prévu pour les emplois non permanents :

- 2 contractuels remplaçants des agents en maladie longue pour toute l'année 2025 (congés de longue maladie demandés ou accordés). Le recours à de l'intérim pour des remplacements courts à hauteur de 7100 € sur la régie (identique à 2022, 2023 et 2024)
- Le recours au service remplacement du centre de gestion pour 18200 € (identique à 2022, 2023 et 2024).

Le coût des postes non pourvus au 1^{er} janvier 2025 a été intégré à la prévision même si certains sont à l'étude et ne seront peut-être pas pourvus. La masse salariale 2025 a ainsi été estimée en tenant compte :

- De l'indice de rémunération détenu fin 2024 et des avancements d'échelon prévus en 2025, une revalorisation de 2% des agents de droit privé (correspondant à l'augmentation moyenne du fait des changements d'échelons des fonctionnaires)
- D'une augmentation de la valeur du point des fonctionnaires de 0.8% sur l'année même si en l'état actuel elle est peu probable
- Des revalorisations des charges suivantes :
 - Taux de prévoyance agents de droits privé (+3.66%),
 - Mutuelle agents de droit privé (entre 1 et 2.5 euros de plus par agent par mois),
- Des conventions de prestation avec les communes pour l'intervention des agents communaux. (90 000 €) en cours dont le montant est en baisse (reprise de la production de Pontorson en 2025)
- Ne sont pas pris en compte les dispositions du projet de loi de finances. Dans le cas où ces dispositions seraient votées, l'enveloppe de la masse salariale prévue au stade du ROB serait inchangée. Par conséquent, des créations de postes ne seraient pas pourvues.

En ce qui concerne les autres frais liés au personnel (hors chapitre 012)

- Le budget de formation a été maintenu à 50 000 €, des formations de sécurité obligatoires permettant aux agents de travailler en sécurité et d'avoir les habilitations liées à leurs postes de travail renouvelées fin 2025 et début 2026.

Accusé de réception en préfecture
le 25/02/2025 à 10h20
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception en préfecture : 24/02/2025

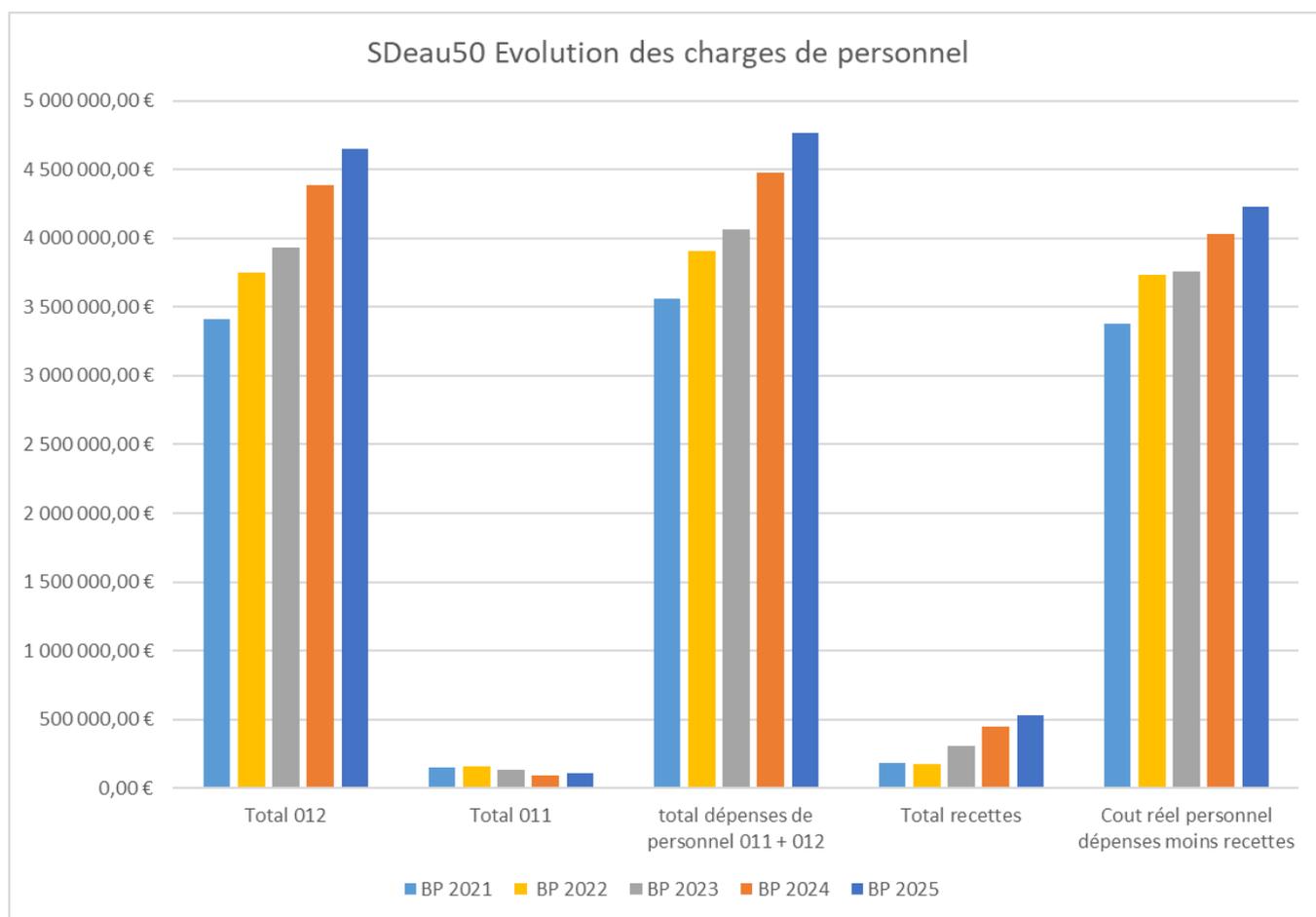
- La prestation d'élaboration des salaires par le CDG 29 est supprimée
- Les frais de missions ont été estimés à 20 000 €.
- Les frais d'annonces et insertions maintenus à 4 000 € (moins de recrutements à prévoir, utilisation de réseaux sociaux gratuits)
- Les frais liés au vêtements professionnels seront en augmentation en 2025 du fait du renouvellement à effectuer puisque la plupart ont été achetés en 2022

Au niveau des recettes ont été prévues :

- La participation des agents aux tickets restaurant en atténuation de charges et de même que les remplaçants ont été prévu en dépenses, les recettes liées au contrat d'assurance statutaire ont été prévues en atténuations de charges pour un total de 150 000€
- Les subventions liées aux postes de la ressource en eau et pour l'animation des SAGE pour 380 000 €.
- La subvention pour l'embauche d'un apprenti ayant une reconnaissance de travailleurs handicapé.

Le montant global prévisionnel du coût réel du personnel pour 2025 incluant toutes les dépenses (chapitres 011 et 012) diminué des recettes pour 2025 est donc de 4 232 000 € (pour 4 028 789 € prévus en 2024).

La masse salariale devrait être de l'ordre de 4 659 505 € pour tenir compte de la création de poste sans les dispositions du projet de loi de finances annoncés, soit 17.7 % des dépenses réelles de fonctionnement.



Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20250220-OC2025-02-20-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

Evolution du nombre de postes en proportion de la masse salariale :

Evolution du nombre d'agents de la structure :

Ces chiffres incluent les postes permanents et les non permanents (contrats aidés, apprentis, remplacements de maladie)

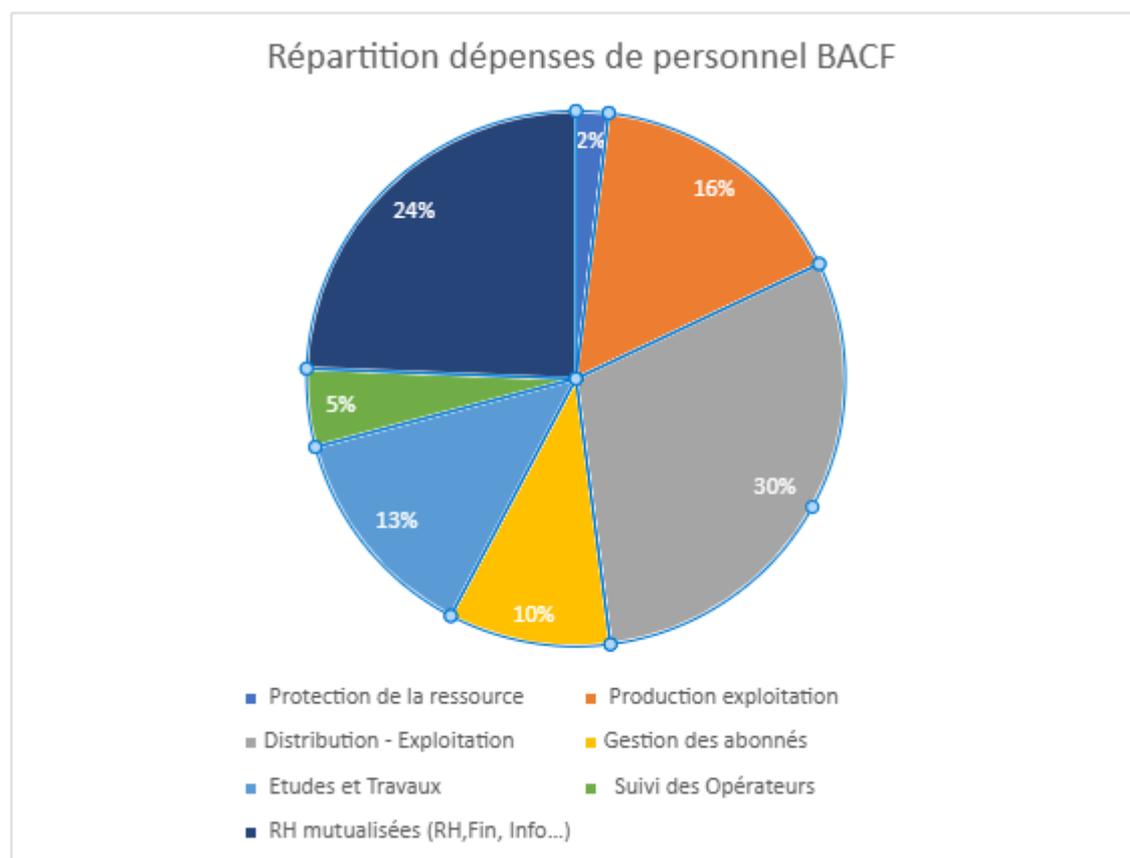
	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Cout réel personnel dépenses moins recettes	3 374 273 €	3 729 246 €	3 756 098 €	4 028 789 €	4 231 224 €
Nombre d'agent présents 01/01 (permanents et non permanents)	68	63	74	75	77
Postes non pourvus au 1er janvier	5	10	5	10	5
Total agents budgetés permanents et non permanents y compris les nouveaux postes	73	73	79	85	89
Dépense/poste par poste	48 758 €	53 540 €	51 399 €	52 692 €	53 497 €

La répartition des charges globales « ressources humaines » pour l'année 2025 se répartissent budgétairement ainsi :

Dépenses de personnel budget compétence obligatoire 18%, compétence facultative 82%.

Charge salariale nette (dépenses moins recettes) répartie budget compétence obligatoire 13%, compétence facultative 87% du fait des subventions des agences de l'eau.

Budget annexe compétence facultative eau



8 –Etat annuel des indemnités des élus

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, et apporté son lot de nouveautés, parmi lesquelles : la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Cette nouvelle disposition relève de l'obligation des communes d'établir l'ensemble des indemnités perçues par les élus des conseils municipaux et ceux disposant de tout mandat au sein de tout syndicat. Elle doit être mise en œuvre avant l'examen du budget.

A titre d'information :

	Indemnités brutes Mensuelles
Président	1528,54
Vice-Président	764,07

Le Débat d'Orientation Budgétaire sera suivi du vote du Budget Primitif 2025 le 27 mars 2025.